



ATTILA FARKAS

Le portrait du Journal du Palais

Éloge de la persévérance

■ L'ex-entraîneur des gardiens de l'AJ Auxerre, **Attila Farkas**, s'est reconverti en 2021 dans la préparation mentale en lançant l'entreprise **Ati-Coaching**. Un changement de cap pour le natif de Budapest qui a délaissé les pelouses de Ligue 1 pour arpenter le chemin d'entrepreneur. *Page 16*

Icare, toujours plus haut, sans se brûler les ailes

■ Installé à Chalon-sur-Saône, **Icare Énergie**, spécialiste de la gestion technique des bâtiments, connaît un développement fulgurant depuis trois ans. Explications, avec son directeur général, **Grégory Boutillier**. *Page 5*

Le deal qui sécurise l'usine Soreal

■ **LDC Amont** est devenu actionnaire majoritaire de l'usine de **Jogny Soreal Nutrition Animale**, rebaptisée **HSA - Huttepain Soréal Aliments**. *Page 5*

7 pages d'annonces légales

Lire les pages 9 à 15

Arabelle Solutions, étendard de la relance nucléaire



Vendredi 13 février, le site d'Arabelle Solutions à Belfort a reçu la visite de **Roland Les-cure**, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique et de **Sébastien Martin**, ministre délégué chargé de

l'Industrie. Ce déplacement, marqué par la publication au Journal officiel, ce même jour, du nouveau décret de Programmation pluriannuelle de l'énergie, qui prévoit notamment la construction de six nouveaux réacteurs EPR2 avec huit autres en option, entend

sceller le retour de la souveraineté industrielle et énergétique de la France. Pour Arabelle Solutions, filiale d'EDF (3.600 collaborateurs dans 16 pays), après des années d'errements industriels français (vente en 2015 de la branche énergie d'Alstom à l'Américain

General Electric, avant un rachat des activités nucléaire en mai 2024 par EDF), l'enjeu est clair : être au rendez-vous ! Un plan d'investissement de 350 M€, la construction d'un nouveau site de 20.000 m² et la création de 600 emplois d'ici à 2030 a ainsi été annoncé. *Page 3-4*

Reloger les femmes victimes

L'union sociale pour l'habitat BFC et la Fédération nationale Solidarité Femmes ont renouvelé leur convention de partenariat, initiée en 2022, sur la période 2025-2028, afin de proposer un relogement aux femmes victimes de violences intrafamiliales. En 2025, selon les chiffres de l'Areha Est, 537 dossiers de demandes de logement social en BFC avaient pour

motif : « Violences au sein du couple ». 261 entrées dans un logement avaient été permises. Bien plus qu'un toit, ce relogement revêt un caractère pluriel d'urgence vitale pour échapper à des coups, des humiliations, de la violence psychologique des victimes jusqu'au suicide ; mais il est aussi le point de départ pour espérer à nouveau. *Page 6*

Sécurité : la pression s'accroît sur les narcotrafiquants. *Page 7*

**IMPACT
MAXIMAL
VISIBILITÉ
TOTALE**

Optez pour la une,
soyez
incontournable



03 80 68 23 68

COMMUNIQUEZ EN B to B

auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

Publireportage | Encartage | Numérique
Visibilité parfaite | Tarifs attractifs

Contactez **Fabrice Guilbert** au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org



Aidance et rythmes de travail



Les dépenses des adolescents



Les maires en BFC



baromètre

Aidance et rythmes de travail

L'agence How Much a dévoilé les résultats d'une nouvelle enquête nationale sur les aidants. Environ 22 % des Français déclarent avoir aidé régulièrement un proche au cours des 12 derniers mois, dont 18 % encore en situation d'aidance actuellement. 35 % des aidants accompagnent plusieurs proches en parallèle. Loin d'être ponctuelle, l'aidance est souvent régulière et conséquente : près de deux aidants sur trois consacrent au moins 6 heures par semaine (29 % entre 6-10h et 36 % au-delà de 10h), tandis qu'environ un tiers reste sur des volumes plus limités (35 % sous 5h). L'aidance entraîne une perturbation fréquente du travail : baisse de disponibilité/productivité à 57 %, télétravail accru à 33 %, et retards ou absences imprévues à 29 %. C'est pourquoi, 81 % des aidants se déclare pour un accord entreprise et des mesures concrètes.

Habitudes de consommation des adolescents

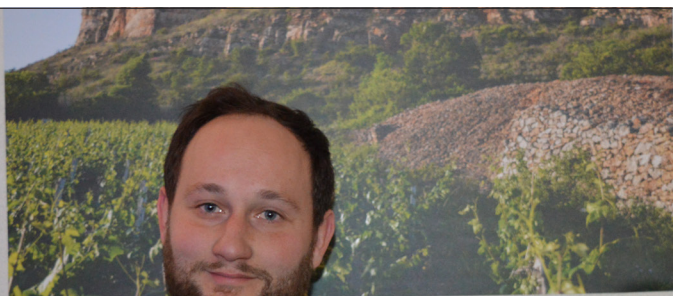
La nouvelle étude réalisée par le Teenage Lab de Pixpay montre que les 8-17 ans dépensent en moyenne 92 € par mois (-7 € vs 2024). Les ados les plus dépensiers sont corses (113 €), et les ados les moins dépensiers sont normands (82,4 €). En Bourgogne Franche-Comté, les ados sont parmi les plus raisonnables du pays : 87 € dépensés mensuellement contre 92 € pour la moyenne nationale. Le panier moyen des ados est de 13€ (-8 % vs 2024) pour une moyenne de sept achats mensuels. 47 % des transactions sont dédiées à de l'alimentaire (33 % supermarchés, 14 % fast-foods). 30 % des ados ont déjà demandé une rallonge. Parmi les ados qui se sont fixés un objectif d'épargne, ils sont 10% à l'avoir atteint.

Portrait d'un maire en BFC

Selon l'Insee, en Bourgogne-Franche-Comté, 3.671 personnes exercent la fonction de maire en 2025. Neuf sur dix sont à la tête de communes de moins de 1.000 habitants. Après cinq ans de mandat, 10 % des élus de 2020 ont été remplacés, pour cause de démission (7 %) ou de décès. Le mandat, exigeant et polyvalent, attire surtout des personnes d'âge mûr et souvent retraitées (4 maires sur 10), des cadres (19 % des maires) et des agriculteurs (11 % des maires). Un maire sur cinq est une femme. Malgré les lois de parité, les femmes accèdent toujours difficilement à la fonction, même si elles sont désormais plus présentes au sein des conseils municipaux. Plus jeunes et de catégories socio-professionnelles diversifiées, les conseillers municipaux reflètent davantage la diversité de la population locale.

Flav tech propose de localiser les pieds qui présentent des symptômes d'une jaunisse imputable à la flavescence dorée, cette maladie mortelle pour la vigne propagée par un insecte : la cicadelle.

JDP



Hugo Adellon : l'IA à la rescousse des vignerons



À défaut d'un remède miracle contre la flavescence dorée (la recherche d'un vaccin se poursuit), la viticulture saone-et-loirienne, via son centre d'expérimentation Vinipôle Sud Bourgogne basé à Davayé, et avec le soutien de l'État (FNADT) et du département s'est engagée dans un projet pluriannuel visant à accélérer et massifier le processus de détection des souches malades. À ce jour, cette détection de pieds symptomatiques repose exclusivement sur les épaules, et les yeux, des vignerons.

Ce projet baptisé « Flav tech » a été lancé lors du salon VinEquip de Mâcon durant lequel s'est déroulé un « hackathon ». Quésaco ? Il s'agit de faire cogiter 48 heures des start-up sur un sujet, en l'occurrence la lutte contre la flavescence dorée, pour qu'elles fassent émerger des idées novatrices. Ce challenge a été remporté par Algaric-IG, société mâconnaise spécialisée dans les systèmes d'information géographique (SIG). Leur projet va permettre à la détection de changer d'époque et de dimension et ne plus

se résumer à une carte imprimée, un stylo bic et de la rubalise !

UNE APPLI...

Première action mise en place : la création d'une application Android pour localiser les pieds qui présentent les symptômes d'une jaunisse (imputable à la flavescence dorée mais aussi à d'autres maladies comme le bois noir). Les tests ont été effectués par 57 volontaires et les retours sont très positifs estime Hugo Adellon, conseiller numérique et robotique à la chambre d'agriculture et superviseur du projet. « C'est très simple d'utilisation, ça fait remonter l'info en un clic. À terme, on pourra faire disparaître les cartes papiers parfois imprécises mais il ne faut pas qu'il y ait de zone blanche... ». L'application permet en effet de fluidifier et automatiser les transferts de données entre les différents organismes concernés : les professionnels, les services de l'État et la Fredon, organisme chargé de la surveillance de la santé du végétal. Seul bémol, cette application n'est pour l'instant pas disponible sur Iphone.

Les tests vont être ouverts au plus

grand nombre cette année lors des prospections individuelles et collectives du mois de juillet, période où les symptômes sont clairement identifiables.

...ET DES CAPTEURS

Prochaine étape, la mise au point d'un capteur autonome, reposant sur l'IA, qui sera installé directement sur les tracteurs. Il permettra de détecter automatiquement les ceps atteints par les symptômes de jaunisse. La chambre d'agriculture de Saône-et-Loire a par ailleurs recruté en novembre dernier une thésarde de l'Institut Agro pour accompagner le développement de ce projet. Les enjeux sont de taille pour le vignoble bourguignon sachant qu'une vigne touchée à 20 % doit être obligatoirement arrachée. Une reconnaissance rapide et exhaustive, avec arrachage des pieds, permettrait clairement de limiter sa propagation et de ne plus avoir recours aux traitements insecticides obligatoires (jusqu'à trois par an !) pour tuer la cicadelle.

David Bessenay

Ils bougent.

UN NOUVEAU DIRECTEUR RÉGIONAL NORD-EST POUR GEOTEC. Depuis janvier 2026, Nicolas Valenzisi occupe à Dijon le poste de directeur régional Nord-Est de Géotec, bureau d'études spécialisé en ingénierie géotechnique et environnementale. Fort de près de dix ans d'expérience au sein du groupe en tant que responsable d'agence, il a pour mission de poursuivre le développement et la structuration de cette région stratégique, berceau historique de Géotec. Cette nomination s'inscrit dans le cadre d'une mobilité interne, à la suite du départ en retraite de Yang Song, ancien directeur régional de la zone. Elle s'accompagne de l'intégration de Nicolas Valenzisi au Comex du groupe, aux côtés des trois autres directeurs régionaux Géotec, le groupe étant organisé autour de quatre grandes régions. Une évolution qui illustre concrètement « la politique de développement des talents du Groupe et sa volonté de renforcer la coordination stratégique à l'échelle nationale ». « Cette nomination s'inscrit naturellement dans la continuité de la stratégie du groupe Géotec. Nicolas Valenzisi apporte à la région Nord-Est son dynamisme, son énergie et un regard renouvelé, au service d'un territoire auquel le groupe est profondément attaché, berceau historique de Géotec depuis sa création à Dijon en 1973. Après dix années passées au sein de l'agence Pays de Savoie, Nicolas Valenzisi connaît parfaitement le Groupe, ses métiers et ses équipes. Cette proximité avec le terrain et les collaborateurs constitue un véritable atout pour assurer une continuité managériale et accompagner, dans un esprit de confiance et de cohérence, le développement de la région Nord-Est », souligne Olivier Barnoud, président de groupe Géotec.



À LA UNE

« Le lion industriel » rugit au cœur du renouveau nucléaire français

Territoire de Belfort. Vendredi 13 février, le site d'Arabelle Solutions à Belfort a reçu la visite de Roland Lescure et Sébastien Martin. Ce déplacement, marqué par la publication au Journal officiel, ce même jour, du nouveau décret de Programmation pluriannuelle de l'énergie, faisant la part belle au nucléaire, entend sceller le retour de la souveraineté industrielle et énergétique de la France.



Au lendemain de l'annonce de la publication du décret de la nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 3 (voir page suivante), Roland Lescure, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique et Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'Industrie sont venus acter le virage stratégique du pays. Ce texte prévoit la construction de six nouveaux réacteurs EPR2, avec huit autres en option (qui pourraient être confirmés dès la fin de l'année) : une feuille de route qui place l'usine de Belfort au centre du jeu.

Pour Arabelle Solutions, filiale d'EDF (3.600 collaborateurs dans 16 pays), après des années d'errements industriels français (vente en 2015 de la branche énergie d'Alstom à l'Américain General Electric, avant un rachat des activités nucléaire en mai 2024 par EDF), l'enjeu est clair : redevenir le moteur de l'indépendance énergétique française. L'entreprise dont le siège social est basé à Nanterre a annoncé un plan d'investissement massif de 350 M€ pour son site belfortain, qui sera progressivement déployé d'ici à 2029, afin d'accompagner l'augmentation des capacités de production de rotors et de corps de turbines du site et l'internalisation de certaines activités et composants stratégiques, notamment la fabrication des grandes ailettes, des barres de stator d'alternateur et le bobinage des rotors d'alternateurs : « notre objectif est de nous positionner plus en amont de la chaîne de valeur et d'acheter des produits moins manufacturés », précise Pierre-Marie Poisson, directeur du site Arabelle Solutions de Belfort. Dans un contexte de relance du nucléaire, la montée en puissance d'Arabelle Solutions vise également à répondre aux besoins liés au développement du parc nucléaire français, notamment dans le cadre du programme EPR2, ainsi qu'à l'exécution et au développement des contrats à l'international, des réacteurs de fortes puissance aux petits réacteurs modulaires. « Ce programme d'investissement représente, au-delà des choix industriels, un acte de souveraineté. L'augmentation de notre capacité de production, notamment par la construction ici d'un nouveau bâtiment de 20.000 m², va contribuer à la consolidation d'une filière nucléaire française



forte tournée vers l'avenir. C'est enfin un formidable vecteur de rayonnement du savoir-faire français à l'international », défend Catherine Cornand, directrice générale d'Arabelle Solutions. « Près d'un tiers des turbines installées dans les centrales nucléaires dans le monde sont dotées d'une technologie conçue ici. C'est 10 Mds€ de commandes l'année dernière, appuie Bernard Fontana, président directeur général d'EDF. Ici s'exprime un savoir-faire unique construit pendant des décennies, préservé et aujourd'hui renforcé grâce au retour de cette activité dans le giron national avec la création d'Arabelle Solutions ». « La puissance énergétique de la France est liée à sa puissance industrielle comme sa puissance industrielle est liée à sa puissance énergétique, le nucléaire assure notre autonomie et il est basé bien évidemment sur le savoir-faire indispensable des salariés, argue Sébastien Martin, avant de lancer : le lion industriel de Belfort rugit de nouveau et il rugit très fort ! ». Sur le volet de la main-d'œuvre, Arabelle Solutions prévoit ainsi de recruter 600

salariés à l'horizon 2030 (passant ainsi de 1.400 à 2.000 employés), « tout en assurant un effort soutenu de formation des équipes sur le long terme, ainsi qu'un travail étroit avec les acteurs régionaux pour développer les compétences locales et faciliter l'accès à nos métiers, notamment auprès des jeunes générations et des femmes », précise Catherine Cornand.

LE NUCLÉAIRE, PILIER DE LA DÉCARBONATION

Le gouvernement voit dans ce renouveau un triple bénéfice : souveraineté, décarbonation et réindustrialisation. Roland Lescure a insisté sur la portée concrète de la nouvelle planification : « On est conscient de l'incertitude et de la volatilité qui a affecté ce site industriel. Une volatilité qui a aussi affecté l'énergie nucléaire. Mais aujourd'hui disons-le : l'industrie nucléaire est de retour et elle a de l'avenir. Ce qui compte lorsqu'on dit que l'on va construire six nouveaux EPR avec huit en option, ça veut dire que chaque année, on va avoir deux turbines qui vont sortir d'ici [...] qui

vont produire de l'électricité française, qui va nous rendre plus souverains. C'est du concret ! La France dans les 10, 20, 30, 40 ans qui viennent pourra être fière qu'on ait recommencé ici à investir dans sa souveraineté, dans sa décarbonation et dans son industrie ». Alors que le premier EPR2 est attendu pour 2038, Belfort s'impose plus que jamais comme un maillon fort de l'avenir énergétique français. Comme l'a résumé Roland Lescure, cette visite un vendredi 13 doit « porter bonheur à la construction de l'avenir énergétique de la France pour les cinquante prochaines années ». « La PPE3 nous permet d'investir, j'allais dire, sur tous les feux de l'énergie pour décarboner la France, passer de 60 % d'énergie carbonée à 60 % d'énergie décarbonée, affirme Roland Lescure. Évidemment, pour qu'on ait de l'offre utile, il faut qu'on ait de la demande. Pour que la demande puisse être servie, il faut qu'on ait de l'offre. Donc ceux qui disent : "Attendons que la demande soit là avant de lancer des programmes" font fausse route. Parce qu'évidemment il sera trop

tard une fois que la demande sera là pour lancer des programmes d'envergure. De même, ceux qui disent : "nous sommes aujourd'hui noyés dans l'électricité" se trompent. Nous savons très bien que l'électrification de notre industrie peut aller très vite, à l'image d'Arcelor qui a récemment confirmé la construction sur son site de Dunkerque de son plus gros four électrique en Europe. Celui-ci, d'une capacité de 2 millions de tonnes d'acier par an doit démarrer courant 2029. Cela peut se traduire par 37 éoliennes ou sans doute une de ces turbines belfortaines qui tournera à plein régime. De même, si on livre les data centers qui se sont engagés à s'installer en France dans les 10 ans qui viennent, c'est quasiment l'équivalent d'une centrale nucléaire qui est en jeu. On a donc aujourd'hui des capacités de demande qui vont s'accroître. L'objectif est d'avancer sur les deux côtés de manière à ce qu'on puisse se projeter à la fois dans une France plus industrielle et une France plus souveraine ».

Frédéric Chevalier



Pierre-Marie Poisson, directeur du site Arabelle Solutions de Belfort présente l'usine à Roland Lescure, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique et à Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'Industrie, au côté de Catherine Cornand, directrice générale d'Arabelle Solutions et Carmen Munoz-Dormoy, directrice à l'action régionale du groupe EDF en Bourgogne Franche-Comté. Crédit : JDP.

La PPE 3 en quelques chiffres et objectifs

2035 PAR RAPPORT À 2023

FILIÈRES ÉLECTRIQUES



NUCLÉAIRE

380 TWH/AN

Lancement d'un programme de construction de nouveaux réacteurs (EPR 2)* et redressement de la disponibilité du parc existant



ÉOLIEN EN MER

15 GW

Atteindre 15 GW de puissance mise en service en 2035



ÉOLIEN TERRESTRE*

+1,3 GW/AN

Maintien du rythme actuel de développement



PHOTOVOLTAÏQUE*

X3

Multiplier par 3 la puissance installée à l'horizon 2035
Jusqu'à 2028 : Maintien du rythme maximal de soutien public de la PPE2



HYDROÉLECTRICITÉ

+2,8 GW

Hausse de notre capacité en incluant notamment des stations de transfert d'énergie par pompage (STEP)

TWh = TéraWattheure. Un téraWattheure correspond à un milliard de kilowattheures (kWh).

GW = Gigawatt. Un gigawatt correspond à 1 million de kilowatts kW)

*Les rythmes de déploiement pourront être ajustés, à la baisse ou à la hausse en tenant compte notamment des prévisions d'évolution de la consommation d'électricité.

FILIÈRES NON ÉLECTRIQUES



HYDROGÈNE

8 GW

Jusqu'à 8 GW de capacités d'électrolyseurs déployées en 2035



BIOMÉTHANE

X6

Multiplier par 6 la production d'ici 2035



BIOCARBURANTS

X2

Doubler le volume de biocarburant consommé entre 2023 et 2035



CHALEUR RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION

X2

Remplacer progressivement la chaleur consommée d'origine fossile par de la chaleur renouvelable et de récupération, en multipliant celle-ci par 2 entre 2022 et 2035



RÉSEAUX DE CHALEUR

X3

Multiplier par 2 à 3 l'énergie fournie par les réseaux de chaleur d'ici 2035 (avec une part d'énergies renouvelables et de récupération atteignant 80%)

Source : journal officiel n°37 du 13 février 2026

Yonne. LDC Amont, division du groupe LDC, est devenu actionnaire majoritaire de l'usine de Joigny Soreal Nutrition Animale, rebaptisée HSA - Huttepain Soréal Aliments.

Le deal qui sécurise Soréal



Depuis le 1^{er} janvier, LDC Amont, division du Groupe LDC spécialisée dans les approvisionnements agricoles et la nutrition animale basé à Sablé-sur-Sarthe (CA de 6,3 Mds€ en 2025) est devenu actionnaire majoritaire de Soreal Nutrition Animale, implanté depuis 1991 à Joigny qui devient HSA - Huttepain Soréal Aliments. L'usine qui produit environ 55.000 tonnes d'aliments composés par an (ruminants, volailles, porcs, lapins, chevaux, basse-cour...) devrait voir sa production passer à 70.000 tonnes annuelles, avec une capacité technique pouvant atteindre 80.000 tonnes à moyen terme. Les coopératives agricoles historiques, parmi lesquelles Dijon Céréales, 110 Bourgogne, Bourgogne du Sud, Interval, Oxyane et Terre Comtoise, conservent 34 % du capital de Soreal qui devient donc négoce : « C'était plus que nécessaire pour Soréal qui sortait de cinq ans de réorganisation et qui était dans une passe économique très difficile. C'était soit on trouvait un deal soit l'usine de Soréal Joigny avait un avenir plus que bouché, explique Sylvain Baudry, directeur de Soreal et dirigeant du transporteur Logivia. On faisait face à une dépréciation des produits agricoles. Moins de viande

rouge. Plus de viande blanche et un marché laitier en difficulté. Eux avaient besoin d'un outil, ils étaient déjà clients chez nous. On a trouvé ce deal intelligent qui a pu se mettre en place grâce aux salariés et à leur savoir-faire ».

FAIRE FACE À LA VOLATILITÉ DES MARCHÉS

Derrière cette prise de participation, le Groupe LDC, qui abat chaque année plus de 578 M de volailles exportées en Europe, entend consolider son approvisionnement en alimentation animale, qui représente jusqu'à 60 à 70 % du coût de production en élevage avicole. La faute à un contexte de volatilité des céréales, protéines végétales et compléments minéraux, en raison des conditions climatiques, des tensions géopolitiques et des fluctuations du marché mondial : « Un outil industriel, c'est beaucoup de charges fixes. Si on n'a pas assez d'aliments à fabriquer, les charges fixes unitairement deviennent trop importantes pour être assumées par les agriculteurs et on perd des marchés. » En contrôlant directement l'usine de Joigny, LDC Amont peut mieux sécuriser ses flux de matières premières, optimiser la traçabilité et réduire le risque de rupture d'approvisionnement pour ses filières volailles et ruminants. Les investissements prévus permettront également de moderniser



Le site de Soréal à Joigny, dont l'actionnaire majoritaire est désormais la Sarthoise LDC Amont, division du groupe LDC. Crédit : DR

les équipements et d'augmenter les volumes dédiés aux filières volailles du groupe, tout en maintenant l'activité ruminants au service des éleveurs partenaires. « Globalement on a entre 8 et 10 recrutements. Le

plus important était de préserver les emplois et l'outil existant à Joigny. Pour le groupe LDC, ce rachat répond à une logique de proximité ; ils approvisionnaient les élevages du Loiret depuis Le Mans. Ça leur per-

met de soulager l'origine du Mans et d'approvisionner les élevages du Loiret à partir de Joigny », conclut Sylvain Baudry.

Antoine Gavory

Saône-et-Loire. À Chalon-sur-Saône, Icare Énergie, spécialiste de la gestion technique des bâtiments connaît un développement fulgurant depuis trois ans.

Icare toujours plus haut



En doublant son chiffre d'affaires entre 2023 (6 M€) et 2024 (12 M€), puis en gardant le rythme en 2025 (16 M€), Icare Énergie a confirmé la solidité de son positionnement stratégique. Une accélération spectaculaire pour cette entreprise fondée à Chalon en 2011 par Éric Barthélémy et spécialisée dans la GTB. La quoi ? « La gestion technique des bâtiments, c'est comme la domotique mais à l'échelle d'une entreprise », résume Grégory Boutillier, entré dans la structure en 2018 comme associé après une carrière assez éclectique. L'objectif d'Icare est donc de gérer et d'optimiser la consommation d'énergie tout en assurant le confort thermique, bref, de propulser les bâtiments vers la sobriété. « Longtemps, cette problématique est passée sous les radars car l'énergie ne coûtait pas cher. Avant Covid, on travaillait sur 40 projets par an. » En 2019, la promulgation

du décret tertiaire a changé la donne. Il oblige une réduction de 40 % de la consommation énergétique dans chaque bâtiment à usage tertiaire de 1.000 m² et plus, par rapport à une année N choisie entre 2010 et 2020.

Dans la foulée, le décret BACS « Building Automation and Control System » oblige ces entreprises du tertiaire à disposer d'un système de pilotage de tous leurs équipements de chauffage, ventilation et climatisation de plus de 70 kW. Cela peut concerner aussi bien les hôtels, immeubles de bureaux, que des établissements de santé, centres commerciaux, etc.

Des obligations réglementaires qui ont fait naître des besoins importants chez les entreprises, dont certaines « ont leur propre Energy manager », signale Grégory Boutillier.

RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Aujourd'hui Icare Énergie va plus loin que la simple gestion



technique. « La GTB n'est pas une fin en soi : avec l'Energy management system, chaque jour, nos collaborateurs analysent les consommations, corrigent et sont forces de proposition. Le retour sur investissement est inférieur à deux ans pour les clients. »

Par exemple, en cas de pic de consommation annoncé, Icare peut décaler ou effacer la consommation, permettant à ses clients d'être indemnisés par RTE en retour. Elle peut aussi « jouer » avec les tarifs horaires et saisonniers pour leur assurer des économies substantielles.

Ainsi en 2025, les solutions déployées par Icare Énergie permettent à ses clients de réaliser une économie estimée à 12 GWh d'électricité, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 2 200 foyers français.

DEMANDE TOUJOURS CROISSANTE

L'année 2026 devrait confirmer la dynamique « on prévoit 320 installations », estime le directeur. Un déploiement qui nécessite un renforcement des ressources humaines sur le territoire (actuellement 35 collaborateurs dont 80 % au siège chalonnois). Après la Bretagne et le Nord, Icare Énergie va ouvrir des agences dans le Bordelais, les Bouches-du-Rhône et l'Île de France.

Mieux, elle lorgne désormais au-delà des frontières hexagonales, vers la Belgique, l'Espagne et l'Angleterre. « On ne s'arrête jamais », sourit Grégory Boutillier.

David Bessenay

Yonne

AGRAFES VITI DISTINGUÉE LORS DU SALON WINE PARIS. Organisé du 9 au 11 février à la porte de Versailles, le salon Wine Paris a accueilli de nombreux professionnels icaunais de la filière viti-vinicole. Parmi eux, l'entreprise Agrafes Viti implantée à Venoy, a décroché un « V d'Or » dans la catégorie « meilleure innovation vins » lors des Vinexposium Business Awards. Cette récompense met en avant les initiatives responsables et performantes de la filière vins et spiritueux. La distinction salue une agrafe viticole dite « zéro déchet », destinée au palissage de la vigne. Commercialisée depuis le printemps 2022, ce dispositif est conçu à partir de fibres de bois naturelles, offrant une alternative durable aux agrafes plastiques traditionnellement utilisées. Déjà adoptée dans plusieurs domaines de Yonne et de Bourgogne Franche-Comté, cette innovation illustre la transition écologique à l'œuvre dans le secteur viticole. Avec cette récompense, la PME conforte son positionnement sur les solutions écoresponsables.

Doubs

DEUX CANDIDATS POTENTIELS À LA REPRISE DE FRALSEN. Selon une information du journal Les Échos, présentées mercredi 18 février aux salariés de Fralsen et à son dirigeant, deux offres de reprise ont finalement retenu l'attention du tribunal de commerce de Lyon, dans le cadre du redressement judiciaire du groupe ACI, qui avait racheté ce fleuron des microtechniques et de l'horlogerie en 2024.

en bref

COLLECTIVITÉS

Reloger les femmes victimes

Région BFC. L'union sociale pour l'habitat BFC et la Fédération nationale Solidarité Femmes ont renouvelé leur convention de partenariat, initiée en 2022, sur la période 2025-2028, afin de proposer un relogement aux femmes victimes de violences intrafamiliales. En 2025 en BFC, 537 demandes de logement social au motif de violences au sein du couple avaient été enregistrées.



En 2025, selon les chiffres de l'Areha Est, 537 dossiers de demandes de logement social en BFC avaient pour motif : «Violences au sein du couple». 261 entrées dans un logement avaient été permises. Or, l'accès à un logement sûr est un des impératifs pour permettre à une femme de quitter un foyer devenu dangereux par la faute d'un conjoint violent. Bien plus qu'un toit, ce relogement revêt un caractère pluriel d'urgence vitale pour échapper à des coups, des humiliations, de la violence psychologique des victimes jusqu'au suicide ; mais il est aussi le point de départ pour espérer à nouveau.

UN PARTENARIAT DEPUIS 2022

Localement, les bailleurs sociaux et les associations d'aide aux femmes victimes se mobilisent déjà. Depuis 2022, l'Union sociale pour l'habitat, la fédération des 29 organismes de logement social de BFC et la Fédération nationale solidarité femmes (FNSH) ont signé une convention de partenariat, afin de faciliter le relogement des femmes victimes – cette convention vient d'être prolongée jusqu'en 2028. « Il est dans notre ADN d'être au cœur de ces problématiques, affirme François-Xavier Dugourd, président de l'USH. L'accompagnement des associations et des bailleurs sociaux autour du logement est fondamental, car le logement est une condition pour la mise en sécurité de ces personnes. C'est un refuge, un espace où la peur et les craintes peuvent reculer. C'est aussi un outil d'émancipation et de reconstruction pour les victimes, afin de repartir sur un projet professionnel, retrouver une autonomie financière, protéger les enfants et reprendre le contrôle de leur vie. » Concrètement, outre un accès à des logements du parc, la convention permet aux bailleurs de bénéficier de formations pour les équipes de terrain et de kits de communication afin de favoriser la détection de situations de violences, et aux femmes relogées de profiter d'un accompagnement avec les associations locales.

SIMPLIFIER LE CADRE ADMINISTRATIF

Des freins existent à ces dispositifs de relogement, malgré l'implication, avec les bailleurs, des associations locales Solidarité Femmes de BFC à Dijon, Besançon ou Belfort

et l'association Pep 71 en Saône-et-Loire. Les représentantes de ces associations relèvent unanimement d'un cadre administratif très lourd et contraignant, voire dangereux pour une femme dont le conjoint est violent : pour bénéficier d'un logement social individuel, il faut produire des documents réglementaires tel que l'avis d'imposition. Or, les revenus sont souvent encore conjugalisés et l'accès au document physique est parfois extrêmement difficile. Autre exemple : actuellement, il faut justifier d'un dépôt de plainte pour que seul le revenu fiscal de la victime soit pris en compte, ce qui est complexe quand la personne cohabite encore avec l'agresseur, n'a pas accès librement à l'ordinateur, à la boîte aux lettres, ou voit ses déplacements surveillés. Une simplification administrative est donc urgemment appelée par les associations.

UN BACKLASH HÉLAS ATTENDU

Au niveau national, la FNSH est à l'origine du numéro d'appel 3919 destiné au signalement des situations de violence, avec un triste record l'an dernier (107.735 appels) et une hausse des actes de torture ou de barbarie.

En BFC, ce sont environ 1.000 cas qui ont été comptabilisés. À noter que ce numéro est, depuis



La possibilité d'avoir accès à un logement sûr est un impératif pour que les femmes victimes de violences intrafamiliales, éventuellement avec des enfants, puissent quitter le foyer dangereux et se reconstruire. Photo d'illustration : Freepik.

quelques jours, la cible d'hommes malveillants qui saturer les lignes ; un phénomène si grave que même le ministre de l'Intérieur Laurent Nuñez s'en est ému lors d'une séance de questions au gouverne-

ment à l'Assemblée nationale, pointant « la menace masculiniste, organisée, décomplexée » ici à l'œuvre. Un backlash (retour de bâton) théorisé dès 1991 par l'essayiste américaine Susan Faludi, montrant

le retour des idées ultraconservatrices à chaque avancée des droits des femmes, dont #MeToo avait constitué un élément déclencheur.

Emmanuelle de Jesus

L'État concerné, y compris localement

■ Le gouvernement conscient du caractère urgent du relogement pour les femmes victimes de VIF a publié le 25 novembre dernier, une circulaire interministérielle signée par Aurore Bergé (ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes), Vincent Jeambrun (Logement) et Marie-Pierre Vedrenne (ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur) demandant aux préfets d'organiser localement le parcours d'hébergement et de relogement des femmes victimes. L'égalité entre les femmes et les hommes avait été déclarée « grande cause nationale du quinquennat » par le Président de la République dès 2017 (une déclaration renouvelée en 2022), consacrant la lutte contre les violences faites aux femmes parmi les priorités de ses mandats. Dans un rapport très critique publié en 2023, la Cour des comptes avait étrillé le bilan de ce déclaratif, qui avait certes mis en avant l'urgence du combat, mais sans aboutir pour autant à une stratégie nationale efficiente. Le ministère d'Aurore Bergé pointe, néanmoins, la hausse des places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences : « Fin 2024, plus de 11.200 places (le nombre de places a plus que doublé depuis 2017) », est-il indiqué sur le site de la ministre.

En BFC, précise la préfecture de la région, « les femmes victimes de violences conjugales sont prises en charge via le 115. Depuis 2020, elles ne sont plus prises en charge à l'hôtel sauf en « appart hôtel » le temps de pouvoir trouver un autre support d'hébergement. C'est un des engagements pris dans le cadre du Grenelle des violences conjugales et travaillé par la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) en lien avec la Déléguée départementale aux droits des Femmes. Les places pour les femmes victimes de violences et leurs enfants ont fait l'objet d'une attention particulière sur l'aspect qualitatif avec un renforcement de la sécurité. À ce jour nous disposons de 90 places sur l'ensemble du département. Ces places sont sanctuarisées, cela signifie que l'État les réserve

aux femmes victimes de violences et qu'elles doivent rester disponibles.

Dans le champ de l'accès au logement, les femmes victimes de violences conjugales sont également prioritaires au titre du contingent préfectoral. Tous les ménages (quelle que soit leur situation administrative) confrontés à un contexte de violences conjugales et ou familiales peuvent solliciter le 115 et se verront alors proposer une solution d'hébergement et ce sur l'ensemble du département. Les équipes œuvrant à l'hébergement d'urgence évaluent et relaient ces situations afin qu'une solution adaptée soit trouvée.

Les commissions SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) installées sur l'ensemble du département permettent une étude partagée de chaque situation et la mise en place d'un parcours logement/hébergement à moyen/long terme adapté répondant aux besoins évalués. En fonction de la gravité de chaque situation et de la dangerosité pouvant y être associée, des hébergements d'urgence peuvent se décliner hors des territoires d'où émane la demande (hors département aussi).

Si des places d'hébergement existent, le transport pour y accéder peut-être complexe. Afin d'y remédier et grâce au Conseil Départemental et à l'État via la Délégation Départementale aux Droits des Femmes (DDDFE), une convention avec une société de Taxi sensibilisée à la question des violences a été signée en lien avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation -115 permettant sur les plages horaires précédemment citées un transport adapté.

À cette particularité (nuit, week-end, jour férié) vient s'associer la problématique du transport des personnes victimes de violence vivant en zone rurale devant se rendre à des rendez-vous essentiels liés aux démarches relatives au contexte de violence (rendez-vous au CHU Institut Médico-judiciaire, associations, Tribunal Judiciaire, ...) et pour qui la mobilité est complexe. »

Côte-d'Or. Le 17 février 2026, la préfecture et le parquet de Dijon ont dévoilé le bilan 2025 de la sécurité. Si le plan PADRSQ a permis des saisies historiques de stupéfiants, le département fait face à une recrudescence des cambriolages de logements et des cyber-escroqueries.

Sécurité : la pression s'accroît sur les narcotrafiquants



La lutte contre les stupéfiants, axe majeur du plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien (PADRSQ), affiche une activité opérationnelle en nette hausse. Les forces de l'ordre ont réalisé 2.618 opérations anti-stupéfiants (+24 %), menant à l'interpellation de 246 trafiquants (+42 %), selon le bilan présenté mardi 17 février par le préfet de la Côte-d'Or, Paul Mourier.

Le bilan est conséquent, avec près de : 1.949 kg de drogues ont été saisis, représentant une valeur marchande de 20,2 M€ (+18 %). Parallèlement, les saisies d'objets criminels ont bondi de 136 %, atteignant 1,9 M€. Sur le terrain, huit points de deal ont été démantelés, et si 17 règlements de compte (trois morts, 14 blessés) ont été déplorés, « l'action des services a permis d'en déjouer quatre autres ». Le rapport pointe les actions menées dans le quartier des Grésilles qui fait l'objet d'un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) piloté par le procureur de la République, ciblant plusieurs dizaines d'individus impliqués dans le trafic de stupéfiants. Au total en 2025, 371 opérations anti-stupéfiants ont été menées, plus de 50 kg de stupéfiants ont été saisis et 198 individus ont

été interpellés dans ce quartier de « reconquête républicaine ».

Le bilan 2025 révèle une augmentation de 4 % des atteintes volontaires à l'intégrité physique, totalisant 5.503 faits. Dans le détail, le rapport indique une hausse préoccupante de 7,9 % (966 victimes) des violences sexuelles. Les violences intrafamiliales représentent, elles, une part prépondérante de l'activité avec 1.485 victimes soit, +1,8 % (à ce sujet, lire aussi page 6). Enfin, les tentatives d'homicides augmentent de 12 % (28 victimes).

LES ATTEINTES AUX PERSONNES À NUANCER

Si la tendance globale des atteintes aux biens est globalement stable (12.293 faits, +0,6 %), grâce à une présence accrue jugée dissuasive, la situation des cambriolages inquiète, particulièrement en zone rurale. Les vols par effraction dans les logements augmentent de 14,9 % avec 1.470 faits recensés. À l'inverse, une décade est observée dans d'autres secteurs : -18 % de cambriolages dans les locaux commerciaux et industriels, même si le vol de fret et de métaux reste un indicateur jugé « inquiétant » en Côte-d'Or, et -4,2 % pour les vols de véhicules (524 faits), et -3,5 % pour les dégradations volontaires (3 893 faits). Les vols



Depuis 2025, l'action des forces de sécurité, sous l'autorité du préfet de la Côte-d'Or, Paul Mourier, (au centre) et du procureur de la République Olivier Caracotch (2^e à gauche), est structurée par le plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien (PADRSQ), feuille de route pour la sécurité en Côte-d'Or. Crédit : Préfecture de la région BFC et de la Côte-d'Or.

sans violence contre des personnes restent toutefois orientés à la hausse (+10,4 %, soit 3.804 faits).

Les établissements scolaires n'échappent pas à la vigilance alors que le 3 février dernier encore, une enseignante était la victime d'une attaque au couteau par un élève. En Côte-d'Or en 2025, 252 opérations de fouille des sacs ont été effectuées aux abords des établissements, soit en moyenne sept opérations par semaine, ont permis la saisie de six

armes blanches. 161 actions de prévention organisées par les forces de sécurité ont été menées.

Enfin, la cyber-délinquance en pleine expansion. Le rapport souligne l'explosion des escroqueries et infractions financières, portées par les usages numériques. Avec 3.345 victimes enregistrées, ce domaine de la délinquance affiche une progression de 14,2 % en un an, devenant l'un des enjeux majeurs de prévention pour 2026. Le rapport rappelle à

ce titre le site gratuit 17Cyber, disponible 24h/24 et 7j/7, mis en place par la Gendarmerie nationale, la Police nationale et le site Cybermalveillance.gouv.fr afin d'accompagner les victimes de cybermalveillance. Ce guichet unique permet aux victimes d'identifier le type de menace auquel elles sont confrontées et de recevoir des conseils.

Emmanuelle de Jesus

Côte-d'Or. Côte-d'Or Énergies, en association avec d'autres sociétés d'économie mixte locales de la région et le réseau TEMOB, annonce la création d'une station dédiée GNV et bioGNV pour accompagner la décarbonation du fret routier.

2 M€ : plein gaz vers le GNV !



Jusqu'à 25 camions par jour grâce à quatre bornes d'ici cinq ans, tel est l'objectif affiché du projet de station GNV et bioGNV qui devrait être opérationnel en début d'année 2027 à Longvic, sur une emprise de 5.000 m². Alors que la Côte-d'Or ne dispose pour l'instant que d'une station publique pour alimenter les véhicules roulant au gaz, la SEML Côte-d'Or Énergies et ses partenaires, SEM Nièvre Énergies, SEM Saône-et-Loire Énergies renouvelables et le réseau TEMOB, engagent un investissement de 2 M€ pour renforcer l'offre. « 40 % du CO₂ provient des transports. L'objectif est de décarboner les usages pour les diriger vers le gaz vert », a précisé Jean-Michel Jeannin, directeur général de Côte-d'Or Énergies. « Il y a du potentiel économique, les transporteurs mais aussi les transports de la métropole, une autoroute... La



Jean-Michel Jeannin, directeur général de Côte-d'Or Énergies, a présenté le projet de station GNV et bioGNV à Longvic avec un investissement de 2 M€. Crédit : JDP.

station sera accessible 24 heures sur 24, y compris pour les particuliers », complète Thibault Mahé, chargé de développement réseau de TEMOB, juge le projet pertinent.

COMPARER COMPARABLE

La SEML avait invité des transporteurs routiers ainsi que des

entreprises du BTP, du transport de voyageurs, mais aussi des collectivités pour leur présenter l'intérêt du GNV et du bioGNV par rapport au gazole afin de les sensibiliser et les convaincre d'opérer la transformation de leurs flottes. Graphique en toile de fond, le choix du GNV se montre plus économe au

regard du coût total de possession, TCO, ramené au prix de la tonne-kilomètre, quand un camion au GNV coûte environ 20 % plus cher à l'achat. Quand le gazole revient à 4,4 centimes de la tonne-kilomètre, le gaz ne coûte que 3,9 centimes tandis que l'électricité avoisine 5,2 centimes et que l'hydrogène frôle les 10 centimes. « Un véhicule au GNV rejette 95 % de particules fines en moins, améliorant la qualité de l'air », souligne Jean-Michel Jeannin. Deux fois moins bruyant, plus confortable à conduire, réduisant les émissions de CO₂ de 80 %, et sans risque de vol de carburant, une distance parcourue annoncée d'environ 800 kilomètres, un plein qui prend en moyenne dix minutes... Les atouts du GNV ont largement été détaillés pour convaincre les transporteurs présents de mettre le gaz vers ce carburant.

Nadège Hubert

Yonne

À ARCY-SUR-CURE, LE PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUSCITE TOUJOURS LA CONTESTATION. Après plusieurs mois de procédure et une enquête publique menée à l'automne 2025, le préfet de l'Yonne a validé, le 7 janvier dernier, les permis de construire portés par l'entreprise GLHD. Cette décision marque le coup d'envoi à la réalisation du site, mais relance aussi le bras de fer avec le collectif Cure Yonne Protection. Opposée au projet depuis son lancement, l'association annonce un recours devant le tribunal administratif afin de contester les autorisations délivrées. Son président, Jean-Jacques Fasquel, estime que le rapport d'enquête publique ne reflète pas fidèlement les contributions recueillies. Selon lui, près de la moitié des avis déposés se montraient défavorables, contrairement à la conclusion favorable publiée début novembre par la commission d'enquête. Elle affirme vouloir s'appuyer sur plusieurs arguments juridiques et sur l'expertise d'un avocat spécialisé, déjà mandaté pour transmettre les premiers éléments du dossier. Le recours devra être déposé avant le 7 mars 2026. Une fois saisi, le tribunal administratif disposera de plusieurs mois pour examiner la légalité des arrêtés préfectoraux contestés.

en bref



Opinions

La PPE aurait dû soutenir les communautés d'énergie !

Énergie partagée, entreprise solidaire d'utilité sociale

Imaginez une petite ville, quelque part en France. Les habitants et la commune sont copropriétaires d'un parc de quatre éoliennes ou d'un parc photovoltaïque au sol. Ils maîtrisent ensemble l'essentiel des choix relatifs à ce projet et peuvent financer des services publics locaux grâce à l'argent généré par la vente de l'énergie produite. Est-ce un fantasme ? Une exception ?

Non, cette perspective de souveraineté énergétique et ce dynamisme de la vie locale sont déjà une réalité dans les territoires qui ont développé plus de 440 projets citoyens labellisés recensés sur la carte de France de l'Observatoire de l'énergie citoyenne. « *Les projets citoyens d'énergie renouvelable permettent aux collectivités d'investir dans leur autonomie énergétique, tout en générant des recettes supplémentaires qui leur permettent de financer les services publics de proximité qui subissent d'importantes restrictions budgétaires* », estime Cécile Gueguen,

responsable plaidoyer d'Énergie Partagée.

La PPE 3 aurait pu soutenir un déploiement massif de cette manière de mener la transition énergétique avec les acteurs locaux et habitants des territoires mais elle rate le coche. En réduisant les objectifs de développement des énergies renouvelables, la PPE prive de nombreux territoires de la dynamique créée par un projet d'énergie renouvelable mené par les acteurs locaux. En effet, réduire les objectifs nationaux en matière d'énergies renouvelables, c'est réduire les dispositifs de soutien public dont leur développement pourra bénéficier.

Cette nouvelle PPE ne comporte aucune mesure de soutien aux projets citoyens, à gouvernance partagée avec les collectivités et les habitants, qui génèrent pourtant deux à trois fois plus de retombées économiques pour leur territoire que les projets privés.

Pour Michel Maya, maire de Tramayes (71)

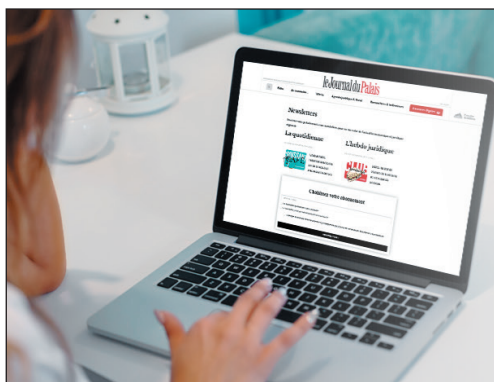
et administrateur d'Énergie Partagée Association, « *les projets citoyens d'énergie renouvelable constituent un levier privilégié de développement local à disposition des collectivités, à condition que des orientations politiques à rebours des enjeux géopolitiques, économiques et environnementaux ne viennent pas leur mettre des bâtons dans les roues et empêcher les collectivités d'y investir !* »

Le mouvement national des énergies renouvelables citoyennes Énergie Partagée déplore depuis plusieurs années le manque de soutien étatique aux communautés énergétiques, pourtant reconnues par l'Union Européenne comme un des piliers d'une transition juste et démocratique. Énergie Partagée appelle donc le gouvernement à revoir sa copie, pour remettre la politique énergétique sur la voie de la souveraineté énergétique et du soutien au développement local et aux collectivités territoriales.

Le regard de Faro

GROS SUCCÈS DES INFLUENCEURS EN INVESTISSEMENT ET GESTION DE PATRIMOINE

COMME JE NE SAVAIS PAS COMMENT ME FAIRE UN MAX DE POBNON... J'AI EU L'IDÉE DE VOUS EXPLIQUER COMMENT VOUS FAIRE UN MAX DE POBNON.



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

Vache de calendrier



La ministre de l'Agriculture l'a déclaré vendredi 20 février chez nos confrères de France Inter : « *Depuis le 2 janvier, nous n'avons plus aucun cas de dermatose nodulaire contagieuse* », précisant que toutes les zones réglementées ont été levées « *à l'exception d'un tout petit morceau des Pyrénées-Orientales, lié à un cas en Espagne* », se félicitant du succès du dispositif mis en place pour éradiquer l'épizootie : « *Le temps et le protocole choisis nous ont donné raison* », a martelé Annie Genevard. Ça veut dire qu'on reprend une vie normale, qu'on peut à nouveau commercer et qu'on peut à nouveau bouger ces animaux » et même qu'« *on aurait pu aller au Salon de l'agriculture* ». On, comprendre les éleveurs et surtout leurs vaches (dont une représentante de l'espèce est traditionnellement l'égérie du salon qui a débuté samedi 21 février), normalement stars de la Porte de Versailles, dont les croupes sont flattées sans la moindre vergogne par les élus de tous bords en goguette et, encore plus en années électorales, comme si tâter le cul des vaches avait des vertus magiques. Alors oui, c'est pas de bol, « on » aurait pu. Pour ça, il aurait fallu que « on » ne soit pas violemment traumatisé par les modalités du protocole victorieux qui a consisté, rappelons-le, à l'abattage - dans les exploitations ! - de la totalité des troupeaux dès qu'un cas de dermatose nodulaire contagieuse était déclaré, vaccination depuis un mois ou pas. Certes, les quelque 3.000 bovins abattus pour vaincre l'épizootie ne représentent que tchi (- de 1%) du cheptel français. Mais le drame dans les exploitations n'est pas quantifiable : il faut imaginer l'arrivée d'une brigade de vétérinaires encapsulés, parfois protégés par des forces de l'ordre - car il y a eu convergences des luttes entre la Confédération paysanne (plutôt de gauche) et la Coordination rurale (plutôt très de droite) - pour tenter de s'opposer à ces abattages imposés par l'Union européenne, les vaches abattues dans les bâtiments qui les abritaient jusque-là, l'odeur et les carcasses emmenées pour être détruites, tandis que les éleveurs n'ont plus que leurs yeux pour pleurer. Depuis 2021 et la loi sur la santé animale, la DNC est en effet classée en catégorie « A » par l'Europe parmi les maladies les plus graves et contagieuses à éradiquer au plus vite. L'Union européenne impose alors trois règles : l'abattage total du troupeau dès le premier cas, la vaccination des bêtes à proximité et l'interdiction de déplacer les animaux. Et pourquoi donc ? Parce que ce sont des conditions indispensables pour que la France soit déclarée indemne de maladie et puisse continuer d'exporter sans restriction - la solution a été soutenue par les syndicats majoritaires FNSEA et JA. Cette épizootie nous met brutalement en face de la réalité du métier d'éleveur : mettre au monde des bovins, les faire grossir afin qu'ils soient transformés en viande ou produisent du lait pour l'industrie laitière et fromagère, pesant du même coup sur les cours. Loin, très loin du narratif imposé au salon de l'agriculture, où les Parisiens s'extasient sur les charmes de la Normande Oreillette (égérie 2024), de la Charolaise Idéale (2020), de la Gasconne Valentine (2012) ou de la Vosgienne Candy (2011) en oubliant que la gentille ruminante est la représentante d'une espèce qu'ils connaissent plutôt sous forme de barquette de steaks ou de plateaux de fromages. Alors oui, « on » a été durablement traumatisés et « on » s'en souviendra au moment des élections, je parierais un Époisses AOP là-dessus, car un électeur rural, contrairement à ses vaches, quand il en a marre de se voir flatter par les promesses, donne un coup de pied - en vache, justement - et dit son ras-le-bol dans les urnes. Une pincée de Mercorsur là-dessus, un poil de PAC en retard par-là et je parierais un deuxième Époisses qu'une prochaine égérie du Salon aura Jordane pour petit nom.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

ABONNEMENTS

03.80.68.25.55.
abonnement.jdp@legalnet.org

PUBLICITÉ

03.80.68.23.68.
regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

RÉDACTION

03.80.68.23.67.
redaction.jdp@legalnet.org

DIRECTION

03.80.68.23.69.
direction.jdp@legalnet.org

ANNONCES
LEGALES

03.80.68.25.55.
annoncelegale.jdp@legalnet.org

RELATIONS
CLIENTS

03.80.68.23.65.
relationclient.jdp@legalnet.org

COMPTABILITÉ

03.80.68.23.69.
direction.jdp@legalnet.org

Adjudications

SELARL MC TRONCIN

Société d'Avocat
7 boulevard Rembrandt
Immeuble Apogée C
21000 DIJON
Tél. : 06.20.98.09.03

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

à l'audience du tribunal judiciaire de DIJON (21000),
13 boulevard Clémenceau, salle A

A. DÉSIGNATION DES BIENS À VENDRE :

COMMUNE DE DIJON (21000)

Dans un ensemble immobilier situé à DIJON (21000), Avenue du Lac, Avenue des Champs Perdrix et Rue du Morvan, cadastré section EM numéro 8, EM numéro 10
Lot numéro 1455 : Un appartement numéro 246 situé au huitième étage, escalier P, première porte à gauche, comprenant : Une entrée, dégagement, cuisine équipée, salle de séjour, salon, deux chambres, salle de bains, WC, surface de rangement.
Lot numéro 1506 : Une cave située au sous-sol portant le numéro 246 au plan des caves.
Lot numéro 1869 : Un parking numéro 217 situé au premier sous-sol.

B. DATE DE LA VENTE ET MISE A PRIX

La vente aura lieu le :

MERCREDI 1^{er} avril 2026 À 10 HEURES 30

au tribunal judiciaire de DIJON (21000), 13 boulevard Clémenceau, salle A

**MISE À PRIX : 24.000 €
(vingt-quatre mille €uros)**

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation éventuelle et de la libération effective des lieux.

C. DATE DE LA VISITE : La visite des lieux est fixée au lundi 16 mars 2026 à 10h00 (rendez-vous sur place).

D. CONDITIONS DE LA VENTE : La vente est faite sur la base d'un cahier des conditions de vente.

Ce cahier peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution près le tribunal judiciaire de DIJON ou au Cabinet de Maître Marie-Christine TRONCIN, Avocat, 7 boulevard Rembrandt, Immeuble Apogée C - 21000 DIJON - Tél. : 06.20.98.09.03.

Les enchères ne peuvent être portées que par ministère d'Avocat inscrit au barreau de DIJON.
L2600916

SELARL MC TRONCIN

Société d'Avocat
7 boulevard Rembrandt
Immeuble Apogée C
21000 DIJON
Tél. : 06.20.98.09.03

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

à l'audience du tribunal judiciaire de DIJON (21000), 13 boulevard Clémenceau, salle A

A. DÉSIGNATION DES BIENS À VENDRE :

COMMUNE DE BEAUNE (21200),
15 rue Monge et 2 Place Carnot :

Appartement en cours de rénovation et aménagement de type F3, numéroté 4, situé au premier étage d'un ensemble immobilier en copropriété comprenant : Entrée, séjour, chambre, pièce borgne, salle d'eau, WC séparés et pièce annexe sur palier.

Cadastré section AB numéro 139, lot N°4 d'une surface de 67,87 mètres carrés.

B. DATE DE LA VENTE ET MISE A PRIX

La vente aura lieu le : Mercredi 1^{er} avril 2026 à 10 heures 30 au tribunal judiciaire de DIJON (21000), 13 boulevard Clémenceau, salle A

**MISE À PRIX : 150.000 €
(cent cinquante mille euros)**

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation éventuelle et de la libération effective des lieux

C. DATE DE LA VISITE : La visite des lieux est fixée au jeudi 12 mars 2026 à 10h00 (rendez-vous sur place).

D. CONDITIONS DE LA VENTE : La vente est faite sur la base d'un cahier des conditions de vente.

Ce cahier peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution près le tribunal judiciaire de DIJON ou au Cabinet de Maître Marie-Christine TRONCIN, Avocat, 7 boulevard Rembrandt, Immeuble Apogée C - 21000 DIJON - Tél. : 06.20.98.09.03.

Les enchères ne peuvent être portées que par ministère d'Avocat inscrit au barreau de DIJON.
L2600948

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Annances légales

Tous les appels d'offres de votre département sur journal-du-palais.fr

Avis d'attribution



SA HLM MON LOGIS - Groupe Action Logement

Construction d'une gendarmerie
et de 14 logements et 2 logements GAV,
« La cote Putois », Route de Paris -
89700 TONNERRE - GR1053

Avis d'attribution
Marché de travaux

Procédure adaptée, suivant le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019

NOM ET ADRESSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE : SA HLM MON LOGIS - Groupe Action Logement, au capital de 37.258.683,95 €, inscrite au R.C.S. sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE.

Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS - Groupe Action Logement.

OBJET DU MARCHÉ :

Le présent avis d'attribution concerne les travaux suivants :

CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE - LST ET 14 LOGEMENTS

Les travaux se situent à l'adresse suivante :

« La cote Putois », Route de Paris - 89700 TONNERRE

Type de marché de travaux : 1/Exécution

Critère d'attribution retenue : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de pondération énoncés dans le règlement de consultation.

Date d'attribution : 07/2025.

- LOT 1 ; GROS OEUVRE ; 1.466.000,00 ; FONTAINE SA ; SENS (89100) ; 1.568.000,00 ;

- LOT 2 ; CHARPENTE BOIS ; 129.000,00 ; SAS CHEMOLLE ; LES SIEGES (89190) ; 106.333,60 ;

- LOT 3 ; COUVERTURE / ETANCHEITE ; 272.000,00 ; SAS A COUVERT ; LUYERES LE PETIT (10150) ; 345.000,00 ;

- LOT 4 ; REVETEMENTS FACADES ; 130.000,00 ; SARL RAVALSA ; MENNECY (91540) ; 138.000,00 ;

- LOT 5 ; MENUISERIES EXTERIEURES EN PVC ; 167.000,00 ; LAMBERT MENUISERIE ; ST PHAL (10130) ;

119.993,00 ;

- LOT 6 ; MENUISERIES ALU / METALLERIE / SERRURERIE ; 190.000,00 ; SAS GUILLEMINOT ; COURTERANGES

(10270) ; 290.149,00 ;

- LOT 7 ; MENUISERIES INTERIEURES BOIS ; 194.000,00 ; GUILLEMOT ; CHEMILLY SUR YONNE (89250) ;

210.067,00 ;

- LOT 8 ; PLATRERIE / FAUX PLAFOND ; 282.000,00 ; CHEVILLARD ET FILS ; VERMENTON (89270) ; 276.950,00 ;

- LOT 9 ; CHAPE / CARRELAGE / FAIENCE / SOL SOUPLE ; 212.000,00 ; ART ET TECH - DELAGNEAU ; AUXERRE

(89000) ; 222.811,20 ;

- LOT 10 ; PEINTURE ; 92.000,00 ; CHEVILLARD ET FILS ; VERMENTON (89270) ; 89.349,50 ;

- LOT 11 ; PLOMBERIE ; 180.000,00 ; LTM ; MONTHOLON (89110) ; 131.000,00 ;

- LOT 12 ; CHAUFFAGE ET VENTILATION ; 370.000,00 ; LTM ; MONTHOLON (89110) ; 335.000,00 ;

- LOT 13 ; ELECTRICITE ; 365.000,00 ; AUBELEC ; SAINT JULIEN LES VILLAS (10800) ; 349.720,00 ;

- LOT 14 ; VRD ; 705.000,00 ; CSVRD ; BUCHERES (10800) ; 695.202,27 ;

- LOT 15 ; ESPACES VERTS ET CLOTURES ; 106.000,00 ; ROSSI ESPACE VERT SAS ; ETIVEY (89310) ;

176.796,16.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : le 12/02/2026.

Le Directeur Général,

Serge LAURENT

L2600934

www.mon-logis.fr

monlogisimmobilier

Relation Client

Fabienne ESTIVALET-ELIAS

03.80.68.23.65 - relationclient.jdp@legalnet.org

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Côte-d'Or

CONSTITUTION

DE SOCIETE

LES TILLEULS
- PHIL DELICES
SASU

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Place des Tilleuls,
21220 EPERNAY SOUS GEVREY

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date à EPERNAY SOUS
GEVREY du 09 février 2026 il a été
constitué une société présentant les
caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LES TILLEULS
- PHIL DELICES SASU

Siège : 2 Place des Tilleuls,
21220 EPERNAY SOUS GEVREY

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans
à compter de son immatriculation au
Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros

Objet : L'exploitation d'hébergements
touristiques de type gîte, chambres
d'hôtes et table d'hôtes, ainsi que
toutes prestations complémentaires
ou accessoires liées à l'accueil et à
la restauration des clients incluant la
vente sur place de boissons alcoolisées
et non alcoolisées ;

La fabrication, la vente sur place et à
emporter de produits de pâtisserie, de
viennoiserie, de confiserie, de glaces,
ainsi que la vente ambulante ou en
événementiel (marchés, salons, foires).

Exercice du droit de vote : Tout
associé peut participer aux décisions
collectives sur justification de son
identité et de l'inscription en compte
de ses actions au deuxième jour ouvré
avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions
légales, chaque associé dispose
d'autant de voix qu'il possède ou
représente d'actions.

Transmission des actions : La
cession des actions de l'associé unique
est libre.

Agrément : Les cessions d'actions
au profit d'associés ou de tiers sont
soumises à l'agrément de la collectivité
des associés.

Président : Monsieur Philippe
GUILLAUD, demeurant 2 Place des
Tilleuls, 21220 EPERNAY SOUS
GEVREY

La Société sera immatriculée au
Registre du commerce et des sociétés
de DIJON.

POUR AVIS Le Président

L2600627

Ardennes d'OR

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Rue des Pervenches,
21200 BEAUNE

Aux termes d'un acte sous signature
électronique privée en date à BEAUNE
du 29 janvier 2026 et du 30 janvier 2026,
il a été constitué une société présentant
les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile
immobilière

Dénomination sociale : Ardennes
d'OR

Siège social : 10 Rue des
Pervenches, 21200 BEAUNE

Objet social : l'acquisition, la
construction, la propriété de tous biens
et droits immobiliers, l'administration
et l'exploitation par bail, location, ou
autrement, de tous biens et droits
immobiliers dont elle pourrait devenir
propriétaire ultérieurement, par voie
d'acquisition, échange, apport ou
autrement.

Durée de la Société : 99 ans à
compter de la date de l'immatriculation
de la Société au Registre du commerce
et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué
uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Céline VESELY,
née le 19 avril 1986 à CHARLEVILLE
MEZIERES (08) demeurant 10 Rue
des Pervenches 21200 BEAUNE
& Monsieur Vincent VESELY, né le
03 août 1979 à CHARLEVILLE
MEZIERES (08) demeurant 10 Rue des
Pervenches 21200 BEAUNE

Clauses relatives aux cessions de
parts : agrément requis dans tous les
cas, agrément obtenu à l'unanimité des
associés

Immatriculation de la Société au
Registre du commerce et des sociétés
de DIJON.

Pour avis : La gérance

L2600636

SCI LES PAQUIERS

Aux termes d'un acte reçu par Me
Antoine RODRIGUE, notaire à BEAUNE
le 30/01/2026, il a été constitué la
société : SCI LES PAQUIERS. Société
civile immobilière.

Objet : L'acquisition, en état futur
d'achèvement ou achevés, l'apport,
la propriété, la mise en valeur, la
transformation, la construction,
l'aménagement, l'administration, la
location et la vente (exceptionnelle),
la mise à disposition à titre gratuit au
profit de l'un des associés, de tous
biens et droits immobiliers, ainsi que de
tous biens et droits pouvant constituer
l'accessoire, l'annexe ou le complément
des biens et droits immobiliers en
question.

Durée : 99 ans.

Capital social fixe : 1.301.000,00 €.

Montant des apports en numéraire :
1.000,00 €.

Montant des apports immobiliers :
1.300.000,00 €.

Cession de parts et agrément : Les
parts sont librement cessibles entre
associés, toutes les autres cessions
sont soumises à l'agrément préalable à
l'unanimité des associés.

Siège social : ZAC des Cerisières,
rue Maurice Chantin à BEAUNE
(21200).

La société sera immatriculée au RCS
de DIJON.

Gérant : Monsieur Arnaud BAILLOT,
demeurant à BLIGNY LES BEAUNE
(21200), 11 rue de Montby.

Pour avis.

L2600885



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SAS ECOSSE
Guillaume
KINTSUGI

Constitution

Par acte SSP du 16/02/2026 est
constituée une Société par actions
simplifiée unipersonnelle présentant les
caractéristiques suivantes :

Dénomination ECOSSE Guillaume
KINTSUGI

capital de 1 000 €,

siège social 17 Avenue de la Gare
21910 SAULON LA CHAPELLE

objet social : L'acquisition,
l'administration et la gestion par location
ou autrement de tous immeubles et
biens immobiliers. Toutes opérations
industrielles et commerciales se
rattachant à : la création, l'acquisition,
la location, la prise en location-gérance
de tous fonds de commerce, la prise à
bail, l'installation, l'exploitation de tous
établissements, fonds de commerce,
usines, ateliers, se rattachant à l'une
ou l'autre des activités spécifiées
ci-dessus ; la prise, l'acquisition,
l'exploitation ou la cession de tous
procédés, brevets et droits de propriété
intellectuelle concernant lesdites
activités ; la participation, directe ou
indirecte, de la Société dans toutes
opérations financières, immobilières ou
mobilières ou entreprises commerciales
ou industrielles pouvant se rattacher à
l'objet social ou à tout objet similaire
ou connexe. Toutes opérations
quelconques contribuant à la réalisation
de cet objet.

durée 99 ans,

Président M. Guillaume ECOSSE
demeurant 9A Rue du Moulin 21910
SAULON LA CHAPELLE,

admission aux assemblées et droit
de vote : tout associé peut participer
aux assemblées sur justification de son
identité et de l'inscription en compte de
ses actions. agrément : Les cessions
d'actions ne peuvent être cédées
y compris entre associés qu'avec
l'agrément préalable de la collectivité
des associés statuant à la majorité des
voix des associés disposant du droit
de vote. Immatriculation au RCS de
DIJON.

L2600946

SCI DE LA
GRILLOTIERE

37 Voie Romaine 21490 BRETIGNY

Suivant acte reçu par Me Nathalie
JACQUET-MAZARGUIL, Notaire à
CHALONS EN CHAMPAGNE, le 5
février 2026, a été constituée une
société civile immobilière pour 99 ans
à compter de son immatriculation au
RCS de DIJON, au capital de 1.900€
constitué d'apports en numéraires.

Dénomination : SCI DE LA
GRILLOTIERE.

Objet : l'acquisition, en état futur
d'achèvement ou achevés, l'apport,
la propriété, la mise en valeur, la
transformation, la construction,
l'aménagement, l'administration, la
location et la vente de tous biens et
droits immobiliers, ainsi que de tous
biens et droits pouvant constituer
l'accessoire, l'annexe ou le complément
des biens et droits immobiliers en
question. .

Siège social est fixé à : BRETIGNY
(21490) , 37 voie Romaine.

Les cessions de parts sont soumises
à l'agrément préalable des associés.

Gérante : M^{me} Clotilde COLLARD
demeurant BRETIGNY (21490) 37,
Voie Romaine.

Le notaire

L2600925

LEGI Société
d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

TPP - TERROT
POUR LA
PODOLOGIE

Aux termes d'un ASSP en date du
12/02/2026, il a été constitué une SCI
ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : TPP -
TERROT POUR LA PODOLOGIE

Objet social : En tous lieux,
acquisition, administration, propriété,
gestion par location ou autrement de
tous immeubles et biens immobiliers ;
Exceptionnellement et sous réserve
que cela ne remette pas en cause le
caractère civil de l'objet de la société,
vente des immeubles devenus non
nécessaires à l'activité ; Octroi de
toute garantie immobilière portant sur
tout ou partie du patrimoine social,
afin de garantir notamment tout prêt
bancaire, y compris au profit d'autres
propriétaires.

Siège social : 409 rue Frédéric
Lescure, 21850 SAINT APOLLINAIRE

Capital : 2 000 €

Durée : 99 ans à compter de son

immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M. PERRIN Guillaume 1B

avenue des Grandes Bergeries 21000

DIJON

Clause d'agrément : Cession de parts
avec agrément. Dispense d'agrément
cessions consenties à des associés
ou au conjoint de l'un d'eux ou à des
ascendants ou descendants du cédant.
L2600937

MLC

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une
société présentant les caractéristiques
suivantes :

DENOMINATION : MLC.

FORME : Société civile immobilière.

CAPITAL : 500 €.

SIEGE SOCIAL : 27 Grande Rue

- 21700 VILLEBICHOT.

OBJET : Administration et gestion de
biens immobiliers.

DUREE : 99 années.

GERANCE : Monsieur Clément

MAUROY, demeurant 27 Grande Rue

- 21700 VILLEBICHOT, de nationalité

française, nommé pour une durée

illimitée.

APPORTS EN NUMERAIRE : 500 €.

CESSION DE PARTS : Les parts

sont librement cessibles entre associés

et au profit du conjoint, des ascendants

et des descendants. Elles ne peuvent

être cédées à d'autres personnes que

par agrément donné par l'assemblée

générale extraordinaire des associés.

Pour avis.

L2601002

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SAS LA VILLA

Par ASSP en date à DIJON du 16/02/2026, il a été constitué :
Forme : SAS. Dénomination : LA VILLA. Siège : 22, rue Leouzon le Duc 21000 DIJON. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 €. Objet : réalisation de prestations de tous services bureautiques, coworking, activité de centre d'affaires, domiciliation commerciale, mise à disposition de locaux aménagés, meublés, bureaux équipés ou agences, de mobiliers et de matériels bureautiques, location de salles, organisation d'évènements et de formations, commercialisation directe ou indirecte de tous produits de beauté, fourniture, vente et service d'aliments et de boissons sur place ou à emporter dans le cadre d'une activité de restauration de type «rapide» et salon de thé, à l'exception de la vente et de la consommation de tout alcool, prestations de services divers principalement aux entreprises exerçant l'activité de coiffure, d'esthétisme et de beauté, comprenant notamment le conseil et l'assistance en matière de production, communication, publicité, marketing, gestion, formation du personnel, sélection, achat, vente de vêtements, bijoux, accessoires de mode et produits liés à la beauté, exploitation de boutiques physiques et/ou de plateformes de vente en ligne, organisation d'évènements commerciaux, pop-up stores et ventes privées, acquisition, détention, gestion et vente de biens ou droits immobiliers accessoires à la réalisation de son objet. Exercice du droit de vote : participation aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladite décision. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Présidente : Charlène BOUSCAUD demeurant 22, Leouzon le Duc 21000 DIJON. Directrices Générales : Laura BOUSCAUD demeurant 4, boulevard de Chèvre Morte 21000 DIJON et Cassandra PERROUD demeurant 6, Voie Creuse - 21490 ST JULIEN. Immatriculation : RCS DIJON. L2600974

JAGG SERVICES

Aux termes d'un ASSP en date du 11/02/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : JAGG SERVICES
Objet social : La société a pour objet tant en France qu'à l'Etranger :
- La conception, l'acquisition, l'exploitation, la location, la gestion, la maintenance, l'achat et la vente de machines automatiques, interactives, connectées ou de services, de solutions de divertissement, de distribution ou de recharge, ainsi que de toutes solutions matérielles, numériques ou connectées destinées notamment aux établissements recevant du public ;
- La fourniture de prestations de services, de conseil, d'assistance, d'exploitation et de monétisation liées à ces activités ;
Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.
Siège social : 9 rue de la planche de pierre, 21190 MERCEUIL
Capital : 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Président : M. GOICHOT JULES 9 rue de la planche de pierre 21190 MERCEUIL
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne, en outre, le droit au vote (sauf pour les actions qui auront été créées sans droit de vote) et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.
Clause d'agrément : La cession d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers, y compris au conjoint d'un associé, à ses descendants ou descendants, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. L2600947

HAPPY MARMOTS FRANCE

SAS au capital de 1.000 Euros
Siège social :
8F rue Jeanne BARRET
21000 DIJON
Aux termes d'un acte sous seing privé électronique en date du 12/02/2026 , il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée à associé unique.
DÉNOMINATION : HAPPY MARMOTS FRANCE.
SIÈGE : 8F rue Jeanne Barret - 21000 DIJON.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
CAPITAL : 1.000 €.
OBJET : Développement, conception, fabrication et distribution de jouets, de jeux, de puzzle, de jeux vidéo, de jouets intelligents avec intégration technologique NFC, de bandes dessinées, de contenu numérique ; Développement de services technologiques tels que des logiciels, des applications mobiles et de solutions logicielles ; Développement de services éducatifs par le biais des progiciels développés par la société ; Commercialisation de produits alimentaires ; Organiser et gérer des événements thématiques ; Services de conseils en développement commercial, stratégie technologique et développement de marque.
PRÉSIDENT : Monsieur Sylvain BERTEAU, 10 allée Hélène Boucher - 21240 TALANT.
En cas de perte du caractère unipersonnel :
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Toute cession de titre est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.
La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : Le président. L2600951

CYLAMAX

Aux termes d'un E-ACTE sous signatures privées en date du 10/02/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société civile immobilière.
DENOMINATION : CYLAMAX.
SIEGE SOCIAL : 4 rue Lounes Matoué - 21000 DIJON.
OBJET SOCIAL: - L'acquisition (en état futur d'achèvement ou achevés), l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, la location - notamment de locaux à usage professionnel - et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers et notamment d'un bien immobilier type local professionnel sis 7 rue de la Redoute - 21850 SAINT APOLLINAIRE, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt ou d'apports en compte courant des associés, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Et, généralement toutes opérations civiles notamment financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
DUREE : 99 ans.
CAPITAL : 2.000 € (apports en numéraire uniquement).
GERANCE pour une durée indéterminée : Monsieur Cyril, Christophe, Yannick GAUTHIER, demeurant à AHUY (21121), 24 rue des Cruzottes, de nationalité française et Monsieur Maxime DOST, demeurant 212 route de Montvaillant - 71520 NAVOUR SUR GROSNE, de nationalité française.
CESSION DE PARTS : Avec l'autorisation préalable de l'AGE des associés par un ou plusieurs associés représentant plus de 60% au moins du capital social.
IMMATRICULATION : au R.C.S de DIJON. L2600954

Nectar

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : Nectar.
FORME : Société par actions simplifiée.
CAPITAL : 1.000 €.
SIÈGE SOCIAL : 1 route de Détain - 21220 COLLONGES LES BÉVY.
Objet :
- L'activité de location saisonnière ou de courte durée de logements meublés, y compris la gestion de gîtes, chambres d'hôtes ou hébergements touristiques ;
- L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, l'exploitation par location meublée ou non meublée de tous biens immobiliers, notamment de gîtes, maisons, appartements ou locaux à usage d'habitation, commercial ou mixte ;
- La réalisation de prestations de services liées à l'accueil, la gestion, la conciergerie et l'entretien desdits biens (nettoyage, maintenance, petits travaux, entretien des espaces verts, etc.) ;
- L'achat, la revente, la prise à bail, la location, la sous-location, la gestion de tous biens immobiliers ou mobiliers nécessaires à l'activité ;
- Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
DURÉE : 99 ans.
PRÉSIDENT : Stéphane JULHIET, demeurant 4 rue d'Hauteville - 21121 DAIX pour une durée illimitée.
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 €. APPORTS EN NATURE : Néant.
CESSION DE PARTS : Les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix.
IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. L2600989



SAULE D'OR

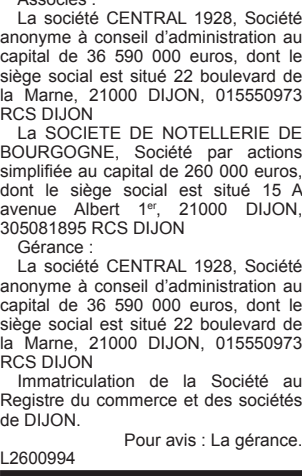
Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION SOCIALE : SAULE D'OR.
CAPITAL SOCIAL : 4.000 € divisés en 4.000 parts de 1 € chacune, entièrement souscrites et libérées.
APPORT EN NUMÉRAIRE : 4.000 €.
SIÈGE SOCIAL : 18 route Royale - 21390 CLAMEREY.
OBJET : l'acquisition, la vente à titre exceptionnel, la location, la construction, la mise en valeur par transformation, amélioration et embellissement quelconques, de tous biens ou droits mobiliers et immobiliers, bâtis ou non bâtis, et de terrains constructibles ou non, agricoles ou non ; l'acquisition et la vente de toutes participations de sociétés civiles ou commerciales, et de tous biens meubles ; la gestion et l'administration desdits biens et droits mobiliers et immobiliers, dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit ; l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets ; la fourniture de garanties en vue de la souscription de tout emprunt.
DURÉE : 99 ans.
GERANCE : Monsieur Vincent PEREZ demeurant 18 route Royale - 21390 CLAMEREY.
AGREMENT : les cessions de parts sociales, même entre associés, sont soumises à l'agrément des associés donné par décision prise à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
La gérance. L2601006



PONT SAINT VICTOR

Société en nom collectif au capital de 100 000 euros
Siège social : 22 Boulevard de la Marne 21000 DIJON
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 17 février 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société en nom collectif
Dénomination sociale : PONT SAINT VICTOR
Siège social : 22 Boulevard de la Marne, 21000 DIJON
Objet social :
- L'acquisition, la propriété, la gestion, l'exploitation et l'administration de biens immobiliers destinés à l'hébergement de courte, moyenne ou longue durée.
La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 000 euros
Associés :
La société CENTRAL 1928, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 36 590 000 euros, dont le siège social est situé 22 boulevard de la Marne, 21000 DIJON, 015550973 RCS DIJON
La SOCIETE DE NOTELLERIE DE BOURGOGNE, Société par actions simplifiée au capital de 260 000 euros, dont le siège social est situé 15 A avenue Albert 1^{er}, 21000 DIJON, 305081895 RCS DIJON
Gérance :
La société CENTRAL 1928, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 36 590 000 euros, dont le siège social est situé 22 boulevard de la Marne, 21000 DIJON, 015550973 RCS DIJON
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis : La gérance. L2600994



Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 13 février 2026, à Dijon.
Dénomination : ABJ.
Forme : SARLU.
Siège social : 54 avenue Françoise Giroud - 21000 DIJON.
Objet : Restauration sur place, à emporter et en livraison.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 5.000 €.
Gérant : Monsieur Thomas COCHET, demeurant 3 B rue du Moulin - 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX.
La société sera immatriculée au R.C.S. DIJON.
Pour avis : Le Gérant. L2600938



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

SAINT LOUP

Avis de constitution

ASSP du 16/02/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société civile immobilière.
DÉNOMINATION : SAINT LOUP.
SIÈGE : 21 route de Cussy - 21340 VAL MONT. OBJET : En tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité ; L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires.
DURÉE : 99 ans.
CAPITAL : 1.800 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.
GERANCE : Société GROUPE BOUSSOLE, 21 route de Cussy - 21340 VAL MONT, 953 992 872 R.C.S. DIJON, représentée par M. David MARTIN. CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément requis dans tous les cas, agrément obtenu à l'unanimité des associés.
R.C.S. DIJON. L2601005

QSi

Par ASSP en date à DIJON du 17/02/2026, il a été constitué :
Forme : SAS unipersonnelle. Dénomination : QSi. Siège : 8, impasse Benjamin Rabier, 21000 DIJON. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 €. Objet : La gestion, l'administration, l'acquisition de toutes valeurs mobilières et de tous droits sociaux ; la prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toute société ou entreprise existante ou à créer ; la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières que la société pourrait acquérir ; la gestion d'un patrimoine composé des biens mobiliers, titres de participation et valeurs mobilières dans toute société française ou étrangère ; toutes prestations administratives, de conseil, de management, de développement, de politique d'entreprise etc, auprès de toutes personnes, sociétés, filiales. Exercice du droit de vote : participation aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladite décision. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'Associé Unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés. Président : Quentin SEURRE, dmt 8, impasse Benjamin Rabier, 21000 DIJON. Immatriculation : RCS de DIJON L2601013

SNC TABAC PRESSE DE THIL

Rectificatif à l'annonce L2505412 parue le 30/10/2025 dans le journal-du-palais.fr, Il fallait lire :
SIEGE SOCIAL : 25 B rue de l'Hôtel de Ville - 21390 PRECY SOUTH THIL. L2601029

S Maxi Pompidou

6 rue Saint John Perse 21000 DIJON
Suivant acte sous seing privé en date du 11 février 2026 à DIJON, il a été institué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION SOCIALE : S Maxi Pompidou
CAPITAL : 1 000 Euros
SIEGE SOCIAL : 6 rue Saint John Perse 21000 DIJON
OBJET :
Outre la gestion de son patrimoine, l'acquisition, la détention, la gestion et l'exploitation de tous biens immobiliers, notamment par la mise en location nue ou meublée, qu'elle soit saisonnière ou de longue durée ;
toutes opérations civiles, financières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ;
la prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire ou connexe.
DUREE : 99 ans
MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1000 €
GERANT : Monsieur Bernard RAVET, domicilié(e) à : 7 allée des Charmes 21380 ASNIERE LES DIJON
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
La gérance. L2601009

GIRARDET ENERGIES

Par ASSP en date à BEZE du 04/02/2026, il a été constitué :
Forme : SAS unipersonnelle. Dénomination : GIRARDET ENERGIES. Siège : 24, avenue de Beez en Wallonie, 21310 BEZE. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 €. Objet : la Société a pour objet, en France et à l'étranger la production et vente d'électricité d'origine photovoltaïque ou d'autres sources d'énergie renouvelable, vente de bois. Exercice du droit de vote : participation aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladite décision. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'Associé Unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés. Président : Cyril GIRARDET, dmt 24, avenue de Beez en Wallonie, 21310 BEZE. Immatriculation : RCS de DIJON L2601011



SCI DES MURETS

Acte de Maître Gilles CHATELOT du 10/02/2026. DENOMINATION : SCI DES MURETS. FORME : société civile immobilière. SIEGE : 2 rue Royer - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX. OBJET : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur de tous biens et droits immobiliers. DUREE : 99 ans. CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 €. APPORT EN NUMERAIRE : 1.000 €. GERANT : M. Jean-Luc COUTURIER 2 rue Royer - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX. CESSION DE PARTS - AGREMENT : Toutes cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. IMMATRICULATION : RCS DIJON.
Pour avis : Me Gilles CHATELOT. L2601043

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



SYSTHEMIS CONSEIL
AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

Elevage de
Charmoy

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, par acte SSP du 17/02/26, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : Elevage de Charmoy.

FORME : Société civile d'exploitation agricole.

SIEGE SOCIAL : 18 rue du lavoir - Hameau de Charmoy - 21540 GRENANT-LES-SOMBERNON.

OBJET : L'élevage, la reproduction et la sélection d'équidés ; la mise à la reproduction, l'insémination artificielle, le transfert embryonnaire et toute technique de reproduction équine ; l'exploitation de poulinières et d'étalons ; la valorisation, le travail, la préparation et l'entraînement d'équidés en vue de leur exploitation ou de leur commercialisation ; l'achat et la vente d'équidés issus ou non de l'élevage ; la commercialisation des produits de l'élevage.

DUREE : 99 années.
CAPITAL : 1.000 €.

CESSION DE PARTS : Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés sauf entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.

GERANT : Pierre KONCZEWSKI, né le 4/07/1981 à CHENOVE (21300), demeurant 18 rue du lavoir Hameau de Charmoy - 21540 GRENANT-LES-SOMBERNON.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2601014

ZSi

4, rue Clément Janin
21120 TIL CHATEL

Constitution

Par ASSP en date à TIL CHATEL du 17/02/2026, il a été constitué : Forme : SAS unipersonnelle. Dénomination : ZSi. Siège : 4, rue Clément Janin, 21120 TIL CHATEL. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 €. Objet : La gestion, l'administration, l'acquisition de toutes valeurs mobilières et de tous droits sociaux ; la prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toute société ou entreprise existante ou à créer ; la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières que la société pourrait acquérir ; la gestion d'un patrimoine composé des biens mobiliers, titres de participation et valeurs mobilières dans toute société française ou étrangère ; toutes prestations administratives, de conseil, de management, de développement, de politique d'entreprise etc, auprès de toutes personnes, sociétés, filiales. Exercice du droit de vote : participation aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladite décision. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'Associé Unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés. Président : Simon ZONCA, dmt 4, rue Clément Janin, 21120 TIL CHATEL. Immatriculation : RCS de DIJON

L2601032

MCI
4, rue de Prielle
21160 PERRIGNY LES DIJON

Constitution

Par ASSP en date à PERRIGNY LES DIJON du 18/02/2026, il a été constitué : Forme : SAS unipersonnelle. Dénomination : MCI. Siège : 4 A, rue de Prielle, 21160 PERRIGNY LES DIJON. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 €. Objet : La gestion, l'administration, l'acquisition de toutes valeurs mobilières et de tous droits sociaux ; la prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toute société ou entreprise existante ou à créer ; la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières que la société pourrait acquérir ; la gestion d'un patrimoine composé des biens mobiliers, titres de participation et valeurs mobilières dans toute société française ou étrangère ; toutes prestations administratives, de conseil, de management, de développement, de politique d'entreprise etc, auprès de toutes personnes, sociétés, filiales. Exercice du droit de vote : participation aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladite décision. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'Associé Unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés. Présidente : Christelle DUCHESNE épouse MICARD, dmt 4 A, rue de Prielle, 21160 PERRIGNY LES DIJON. Immatriculation : RCS de DIJON

L2601022

TERRA ATLAS
TREK

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique en date à 18/02/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €, dénommée TERRA ATLAS TREK, dont le siège social est situé 36, rue des Espaces Verts - 21560 COUTERNON, qui a pour objet, la vente et l'organisation de voyages, circuits ou de séjours individuels ou collectifs, la prestation de tous services pouvant être fournis à cette occasion, tels que la vente de titres de transports, la réservation de chambres d'hôtel et de tous services liés à l'accueil touristiques ; l'organisation de séminaires, de journées ludiques ou sportives et plus généralement de tous évènements destinés aux entreprises. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions au profit de tiers étrangers à la société sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés ; le cédant prenant part au vote. Monsieur Hicham SAFI, demeurant 36, rue des Espaces Verts - 21560 COUTERNON a été nommé en qualité de Président pour une durée indéterminée.

Pour avis.

L2601032

ANNONCES LEGALES

PENSEZ A PAYER PAR VIREMENT

OU PAR CARTE BANCAIRE

A DISTANCE EN TOUTE SECURITE



03.80.68.25.55.

MODIFICATION

DE STATUTS



SC DU MEIX

Société civile
au capital de 10 000 euros
Siège social : 20 rue des Lavières
21190 SAINT AUBIN
750 209 546 RCS DIJON

Par décisions unanimes du 12/02/2026, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Karine LAMY, demeurant 20 rue des Lavières 21190 SAINT AUBIN, pour une durée illimitée à compter du 12/02/2026.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2600537



DEMENAGEMENT
PERRUCHE

Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 10 impasse Boirac
21000 DIJON
529 411 217 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 30/01/26, il résulte que Madame Claudine REGRUTO, demeurant 2 rue Général Joubert - 21000 DIJON, a été nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Laurent MAILLARD, démissionnaire à compter du 30/01/26.

Pour avis : La présidente

L2600565



DEMENAGEMENT
DIJON

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 15 rue En Rosey
21850 SAINT APOLLINAIRE
529 440 158 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 30/01/26, il résulte que Madame Claudine REGRUTO, demeurant 2 rue Général Joubert - 21000 DIJON, a été nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Laurent MAILLARD, démissionnaire à compter du 30/01/26.

Pour avis : La présidente

L2600566



DEMENAGEMENT
VITREY

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 18 rue Au Bouchet
21000 DIJON
938 395 191 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 30/01/26, il résulte que Madame Claudine REGRUTO, demeurant 2 rue Général Joubert - 21000 DIJON, a été nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Laurent MAILLARD, démissionnaire à compter du 30/01/26.

Pour avis : La présidente

L2600576

KINES NUITS

Société civile de moyens au capital de 1.500,00 Euros
Siège social : 7, Rue Docteur Louis Legrand
21700 Nuits-Saint-Georges
R.C.S. : DIJON 523 957 959

Avis de nomination

Suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/01/2026, il résulte que M^{me} Caroline COFFIN et M. Thibaut CALLIER demeurant ensemble 17, route de Saint-Bernard 21640 GILLY-LES-CITEAUX ont été nommés co-gérants à compter du 09/01/2026.

Mention sera faite au RCS DIJON.

Pour avis.

L2600877



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

FERME DE LA
TERRE ROUGE

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 253.510 Euros
Siège social : 25 route de Rouvray
89630 BUSSIÈRES
994 960 573 R.C.S. Auxerre

Par DUA du 31/12/2025, les associés ont pris acte de la cessation d'activité et de la démission de Monsieur SERVANT Pascal de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2025.

Ils ont également décidé de nommer Monsieur TARTERET Edouard en qualité de gérant, demeurant à BUSSIÈRES (89630), 25 route de Rouvray, pour une durée illimitée et ce, à compter du 31 décembre 2025.

Enfin, les associés ont décidé de transférer le siège social du 9 rue du Pont - 21460 THOSTE au 25 route de Rouvray - 89630 BUSSIÈRES.

Pour avis : La Gérance.

L2600930

ACOLYT
BORDEAUX

SAS au capital de 1 125 €
Siège social : 8, rue de la Croix-Belin
- 21140 SEMUR EN AUXOIS
888 283 835 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 09/02/2026, l'associé unique a décidé de nommer la société CFMB, SAS au capital de 900 €, siège social : 28, rue de la Préfecture - 21000 DIJON, 822 615 720 RCS DIJON, en qualité de Président pour une durée indéterminée à compter du 10/02/2026, 0 h, en remplacement de la société ACOLYT SEMUR (RCS 794 244 590), démissionnaire. RCS DIJON. Pour avis.

L2600933



ON GROUP

SAS au capital de 10.950 Euros
Siège social : Route de Paris
21530 LA ROCHE EN BRENIL
Transféré au : 10 chemin des Barres
71530 CRISSEY
R.C.S. Dijon 837.547.207

Aux termes des décisions unanimes en date du 01/02/2026, les associés ont décidé de transférer le siège social de Route de Paris, 21530 LA ROCHE EN BRENIL au 10 chemin des Barres - 71530 CRISSEY, à compter du même jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

L2600941

EARL
GRANDPIERRE
JULIEN

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 162.550 Euros
Siège social : 21250 JALLANGES
429 109 960 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 20 décembre 2025, l'associé unique a :

- décidé d'augmenter le capital social de la somme de 94 600 € pour être porté à 257 150 € ;

- décidé la transformation de l'EARL en SCEA dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

- Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole ;

- Dénomination sociale : SCEA GRANDPIERRE JULIEN.

Pour avis, La gérance.

L2600943

TAXIS KARINE
ET SABRINA

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.500 Euros
Siège social :
7 impasse des Tanneries
21640 GILLY LES CITEAUX
809 329 246 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération de l'associée unique en date du 15/02/2026, l'associée unique :

- A pris acte de la démission de Madame Sabrina KEDJOUNIA de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement ;

- A changé la dénomination sociale : La nouvelle dénomination sociale est «EURL TAXI KARINE» et a procédé à une refonte des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2600952

SCI 21
CLEMENCEAU

au capital de 152.45 Euros
Siège social : 5 K rue André Malraux
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 348 945 866

Aux termes de l'AG extraordinaire du 12/12/2025, M^{me} Meuret Emmanuelle demeurant 31 rue aux Grands Jours à Saint Apollinaire (21850) devient associée titulaire de 5 parts sociales transmises par voie de succession de M^{me} Caulot Danièle, décédée.

L'article SEPT des statuts est modifié en conséquence.

Dépôt au R.C.S. de DIJON.

La gérance.

L2600959

SCI SIX ET
ENFANTS

Capital 1.000 Euros
4 rue de l'Industrie - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 848 286 712

Suite à la décision d'AGE du 16 février 2026, les associés ont décidé de transférer le siège social du 4 rue de l'Industrie - 21000 DIJON au 8 Place de Séoul - 75014 PARIS et de modifier l'article 4 des statuts.

Pour avis.

L2600965



SAS VUE
SUR L'IMMO

au capital 1.000,00 Euros
MARSANNAY LA COTE (21160)
9 rue de Mazy
R.C.S. Dijon 910 131 788

Par décision de l'actionnaire unique en date du 21 janvier 2026, il a été pris acte de la nomination de Madame Sihem FELLOUS, demeurant à MARSANNAY LA CÔTE (21160), 9 rue de Mazy, en qualité de nouveau président, à compter du 21 janvier 2026 et pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Michel CAILLAT, président démissionnaire.

Pour avis et mention, Hubert CHARLOT.

L2600966

LAUREAU | NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

DELAUNAY
Vins & Domaine

Société par actions simplifiée
au capital de 612.066 Euros
Siège social : 39 route de Beaune
21220 L'ETANG VERGY
R.C.S. Dijon 488 908 708

AGE du 21/01/2026 : L'objet social est modifié pour stipuler que «la société entend générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités».

L'article 4 est modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2600969

LAUREAU | NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

DVP DOMAINES
ET VINS DE
PROPRIETE
BOURGOGNE

Société par actions simplifiée
Au capital de 45.734,71 Euros
Siège social : 10 rue Lavoisier
21700 NUITS SAINT GEORGES
R.C.S. Dijon 353 366 032

AGE du 21/01/2026 : l'objet social est modifié pour stipuler que « la société entend générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités».

L'article 2 est modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2600972

LAUREAU | NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

BADET CLEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 600.000 Euros
Siège social : 10 rue Lavoisier
21700 NUITS SAINT GEORGES
R.C.S. Dijon 401 952 957

AGE du 21/01/2026 : L'objet social est modifié pour stipuler que «la société entend générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités».

L'article 4 est modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2600973

POLE SANTE

SCI au capital de 1 400 €
Siège social :
13, place de la République
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
495 020 158 RCS DIJON

Par décisions unanimes du 12/02/2025, les associés ont pris acte de la démission de M^{me} Fanny FOURNIER-NEUSCHWANDER et de M. Willy NEUSCHWANDER de leurs fonctions de gérants de la Société à compter du 15/01/2025 et ont décidé de nommer, pour une durée indéterminée à compter du 12/02/2025, M. Edouard CORDIN, demeurant 31, rue de la Creuse - 21220 VALFORET, en qualité de gérant de la Société.

Pour avis.

L2601004

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SOCIETE
BOURGUIGNONNE
DE MECANIQUE
SBM

SA à directoire et conseil de surveillance
au capital de 1 545 737,50 euros
Siège social : 3 Impasse des Cottages de la Norge, 21490 CLENAY
015 450 992 RCS DIJON

Fin de mandat

L'AGO du 27/09/2024 a décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire du CABINET COUREAU.
L2600990

KEPI BLANC
Société par actions simplifiée
au capital de 230.000 Euros
Siège social :
ZA du Bois Guillaume
10 rue du Pré Rondot
21850 SAINT APOLLINAIRE
R.C.S. Dijon 914 048 863

Modification
de l'objet social par
adjonction d'activités

Suite à une décision de l'associé unique en date du 17/02/2026, il a été décidé d'adoindre de nouvelles activités à l'objet social de la société à compter du 17/02/2026 comme suit :

- Bureau d'études techniques et toutes missions d'ingénierie liées au bâtiment ;
- Toutes activités de marchand de biens immobiliers ;
- Toute divisions et appropriations desdits terrains et immeubles ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains ;
- La construction, après démolition de bâtiments existants s'il y a lieu et l'aménagement sur ces terrains, d'immeubles individuels ou collectifs ;
- L'entreprise de tous équipements, travaux de voirie, canalisation d'eau, d'égouts, de gaz et d'installations d'éclairage ;
- L'aménagement, la rénovation, la restauration de tous types d'immeubles, leur location ou leur vente ;
- Gestion de fonds ;
- Acquérir, détenir, gérer toutes participations dans des sociétés exerçant leur activité dans le secteur du commerce, de la distribution et des prestations de services ; Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes ;
- L'exécution de toutes prestations comptables, administratives, financières, techniques ou commerciales pour le compte de toutes sociétés dans lesquelles elle aurait une participation, et accessoirement pour le compte de toute autre société.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le président.
L2600997



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SNC TABAC
PRESSE DE THIL

Société en nom collectif
au capital de 2.000 Euros
Siège social :
25B rue de l'Hôtel de ville
21390 PRECY SOUS THIL
R.C.S. Dijon 994 057 503

Aux termes de l'AGE du 08/01/2026 l'objet social a été modifié à compter du 08/01/2026, l'article 2 des statuts est désormais rédigé comme suit :
L'exploitation d'un fonds de commerce de presse, librairie, papeterie, vapotage, française des jeux, PMU, vente de jouets, vente de produits alimentaires régionaux, vente d'accessoires électroniques, situé 25 B rue de l'Hôtel de Ville - 21390 PRECY SOUS THIL anciennement situé 26 rue de l'Eglise - 21390 PRECY SOUS THIL, auquel est associée la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local. La société en nom collectif prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble des activités.

Pour avis : La gérance.
L2601028



Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

CAVES DROMARD
Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 Euros
Siège social : Route de Beaune
21550 LADOIX SERRIGNY
379 406 481 R.C.S. Dijon

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 10 février 2026 a décidé, à compter de ce jour :

- de proroger la durée de vie de la société de 99 ans à compter de la date de son immatriculation ;
- de nommer Monsieur Jérémie PLATRET demeurant à LADOIX SERRIGNY (21550), 6 Rue Saint Vincent - Cedex 45 en qualité de co-gérant, pour une durée illimitée.

Pour avis.
L2601049

POURSUITE D'ACTIVITE



Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

CAVES DROMARD
Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 Euros
Siège social : Route de Beaune
21550 LADOIX SERRIGNY
379 406 481 R.C.S. Dijon

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale du 11 février 2026, l'assemblée générale statuant en application de l'article L 225-248 du Code de Commerce n'a pas prononcé la dissolution anticipée de la société.

Pour avis.
L2601045

SACHIMMO
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Rue des Coquelicots
21600 LONGVIC
928358514 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La Gérance.
L2600397

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT
MUTUEL DE NUITS
SAINT GEORGES

Convocation

Les sociétaires sont informés que l'assemblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée se tiendra le VENDREDI 20 MARS 2026 à 18h30 heures à l'adresse suivante : Stade Jean Morin, route de boncourt - 21700 NUITS SAINT GEORGES, avec l'ordre du jour suivant :

- 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau
- 02 Compte-rendu d'activité
- 03 Présentation du bilan et du compte de résultat
- 04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
- 05 Approbation du bilan et du compte de résultat
- 06 Affectation du résultat
- 07 Approbation de la variation du capital social
- 08 Quitus et décharge au conseil d'administration
- 09 Elections au conseil d'administration 5 sièges sont à pourvoir (*)

MME BOUGAUD BRIGITTE, M CHETTA UMBERTO, M CARNET DIDIER, élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.

- 10 Elections au conseil de surveillance 2 sièges sont à pourvoir (*)

MME JOURNET ELISABETH, MME BONTEMPI MARYSE, élus sortantes, sollicitent le renouvellement de votre confiance.

- 11 Pouvoirs pour les formalités
- 12 Clôture de l'assemblée générale

*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

Les votes pourront se faire entre le 05/03/2026 et le 19/03/2026 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le/la Président(e)
du Conseil d'Administration.
L2601012

DISSOLUTION

DE SOCIETE

EV MOTOCULTURE

Rectificatif à l'insertion parue dans journal-du-palais.fr du 6 février 2026, concernant la société EV MOTOCULTURE, 25 A Rue Professeur Louis Neel, 21600 Longvic. Il y a lieu de lire «Suivant AGE en date du 30/11/2025» , et non pas : «Suivant AGE en date du 30/09/2025».
L2601026

ANNONCES LÉGALES

**DERNIER DÉLAI
POUR VOS PUBLICATIONS :
JEUDI 16 HEURES**
annoncelegale.jdp@legalnet.org



Catherine DELOGE-MAGAUD
14 Rue Jean Giono
21000 DIJON

THYSSILIE
Société à responsabilité limitée
Au capital social de 10.000 Euros
Siège social : 10 Route de Dijon
21210 THOISY LA BERCHERE
R.C.S. Dijon 837 750 157

Aux termes d'une AGE en date à DIJON, du 19/12/2025, les associés ont :

- décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. ;
- modifié corrélativement l'article 5 des statuts ;
- nommé en qualité de liquidateur Camille Gontero, demeurant 10 Route de Dijon à THOISY LA BERCHERE 21210 pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci ;
- fixé le siège de la liquidation 10 Route de Dijon à THOISY LA BERCHERE 21210 adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des pièces et actes relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon, en annexe au R.C.S.

Pour avis.
L2600987

GENLIS FACADES
Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 100 Euros
Siège social :
85 Allée de la Constitution
21110 GENLIS
RCS Dijon 750 172 686

Suivant décision en date du 16 Février 2026, Monsieur KONAR Orhan, associé unique et gérant de la SARL GENLIS FACADES, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur KONAR Orhan, demeurant 85 Allée de la Constitution - 21110 GENLIS, assumera les fonctions de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société : 85 Allée de la Constitution - 21110 GENLIS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis.

L2600996



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SCI 2JDM
Société Civile Immobilière
Au capital de 2.000 euros
Siège Social : 8 route de Semur
21390 PRECY SOUS THIL
R.C.S. Dijon 442 749 552

Par décision du 13 décembre 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 13 décembre 2024 et sa mise en liquidation. Monsieur Jackie BOUVERET demeurant 3 Impasse de l'Abreuvoir 21390 AISY SOUS THIL a été nommé liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Cette nomination a mis fin au mandat de la gérance. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. Mention sera faite au RCS DIJON.

Pour avis.
L2601036

CLOTURE
DE LIQUIDATION

THE GEANT
CONNECTION
Société civile en liquidation
au capital de 500 Euros
Siège social : 25 Route de Ruffey
21250 VILLY-LE-MOUTIER
Siège de liquidation :
25 Route de Ruffey
21250 VILLY-LE-MOUTIER
888 421 773 R.C.S. Dijon

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16/02/2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
L2600921



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

EURL BROCHOT
FABRICE

SARL en cours de liquidation
au capital de 4.500 Euros
Siège social et siège de liquidation :
L'Ouche Devant
21430 BARD LE REGULIER
R.C.S. Dijon 510 934 961

Aux termes du procès-verbal du 31/12/2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2025. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2600956



Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

PLAT'FORM
PME FORMATION
S.A.S au capital de 40.000 Euros
Siège social : 24 rue de la Redoute
21850 SAINT APOLLINAIRE
R.C.S. Dijon 479 208 514

L'associé unique a, en date du 31 décembre 2025 approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes seront déposés au R.C.S. de DIJON.

Le liquidateur.
L2600961

EV MOTOCULTURE

Suivant AGO en date du 31/12/2025, les associés de la société EV MOTOCULTURE, SAS en liquidation au capital de 3.000 €, siège social et siège de liquidation : 25 A rue Professeur Louis Néel - 21600 LONGVIC, R.C.S. DIJON 940 760 028, après avoir entendu le rapport du liquidateur ont : Approuvé les comptes de liquidation ; - donné quitus au liquidateur Madame Lucie VENET, demeurant 20 rue Georges Brassens - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR et déchargé ce dernier de son mandat ; - Prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.
L2601033

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE

LES MOULINS DE
BOURGOGNE

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 4, boulevard de Beauregard - 21600 LONGVIC
528 245 848 RCS DIJON

Par décision du 13/02/2026 la société MIDIPAR, SAS au capital de 15 671 916 euros, siège social 4, boulevard Beauregard - 21600 LONGVIC, 342 696 200 RCS DIJON a, en sa qualité d'associé unique de la société LES MOULINS DE BOURGOGNE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société LES MOULINS DE BOURGOGNE au profit de la société MIDIPAR, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de 30 jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du GTC de DIJON. Les oppositions doivent être présentées devant le Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis.
L2600953

CHANGEMENT DE
REGIME MATRIMONIAL



ÉPOUX BILLAUT/
EDGE

Insertion - Aménagement
de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Isabelle ROUSSELIN-FUSSI, Notaire Associé membre de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « LEGATIS BEAUNE », titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE, 7, rue Jacques de Molay, CRPCEN 21029, le 13 février 2026, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.

ENTRE :
Monsieur Albert Paul BILLAUT, retraité, et Madame Helen Suzanne EDGE, Assistante administrative export, demeurant ensemble à MEURSANGES (21200) 1 rue du Tilleul Hameau de Pleuvey.

Monsieur est né à PARAY-LE-MONIAL (71600) le 25 mars 1960,

Madame est née à WYTHENSHAW (ROYAUME-UNI) le 10 mai 1968.

Mariés à la mairie de MEURSANGES (21200) le 12 mai 2018 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est divorcé en premières noces de Madame Marie-Françoise Alice DIBLING suivant jugement rendu par le tribunal de grande instance de DIJON le 11 octobre 2002.

Madame est divorcée en premières noces de Monsieur André MORAL.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité britannique.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Albert Paul BILLAUT a déclaré apporter à la communauté le bien immobilier sis à MEURSANGES (CÔTE-D'OR) 21200, 1 Rue du Tilleul, cadastré section T numéro 297.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.
L2600993

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

AVIS ADMINISTRATIF

COMMUNE D'AGENCOURT Avis d'enquête publique

Enquête publique portant sur le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme

L'ouverture de l'enquête publique unique a été prescrite par arrêté municipal n°AR_005_2026 du 17 février 2026, annulant et remplaçant l'arrêté n°AR_004_2026 du 10 février 2026.

A cet effet, M^{me} la présidente du tribunal administratif a désigné M. Guy BORNOT en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jean-Bernard PECHINOT, commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Agencourt du vendredi 6 mars 2026 à 9h00 au lundi 23 mars 2026 à 17h30 inclus (soit 18 jours consécutifs).

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en mairie, sur support papier et sur un poste informatique, les lundis de 10h00 à 11h45 et les jeudis de 17h00 à 18h00.

Pendant la durée de l'enquête, M. le commissaire enquêteur recevra en mairie (salle du conseil municipal) :

- le vendredi 6 mars 2026 de 9h00 à 11h30 ;
- le jeudi 12 mars de 14h00 à 17h00 ;
- le lundi 23 mars 2026 de 15h00 à 17h30.

Les observations et propositions pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie ;
- transmises par courrier à M. le commissaire enquêteur - Mairie d'Agencourt - 4 place de l'église - 21700 AGENCOURT ;
- transmises par courriel au commissaire enquêteur à l'adresse mairie@agencourt.cotedor.fr.

Cet avis est affiché en mairie, sur le panneau d'affichage de la commune et sur Panneapocket. Il est également publié dans 2 journaux diffusés dans le département.

La modification n°2 du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des conclusions de l'enquête, sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire, Gilles SEGUIN. L2600881

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. HIRECHE Abdelkader décédé le 16/06/2021, a établi l'inventaire. Réf. 0218084253. L2600975

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. HIRECHE Abdelkader décédé le 16/06/2021 a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0218084253. L2600976

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GIGODEAUX Didier décédé le 05/09/2021, a établi l'inventaire. Réf. 0218086966. L2600977

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} LACOSTE Chantal décédée le 27/09/2020, a établi l'inventaire. Réf. 0218082754. L2600978

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} LACOSTE Chantal décédée le 27/09/2020 a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0218082754. L2600979

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GAUER Thierry décédé le 20/08/2021, a établi l'inventaire. Réf. 0218084259. L2600980

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GAUER Thierry décédé le 20/08/2021 a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0218084259. L2600981

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GIGODEAUX Didier décédé le 05/09/2021 a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0218086966. L2600982

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} PROSPER Emilie décédée le 26/06/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218146153. L2600983

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} MUSY Veronique décédée le 13/07/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218151188. L2600985

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BERTRAND Michel décédé le 07/04/2020 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218146200. L2600986

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} MAST Jeannine décédée le 31/08/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218146150. L2600988

AVIS DIVERS



M^{me} Huguette MARCEL

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition
Article 1007 du code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 5 Septembre 2023, Madame Huguette Marie Chantal MARCEL, en son vivant retraitée, demeurant à CHENOVE (21300) RESIDENCE MUTUALISTE GEORGE SAND 14 Rue Georges Sand, née à DIJON (21000), le 1^{er} février 1937, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, de nationalité , décédée à CHENOVE (21300) (FRANCE), le 23 décembre 2025.

A consenti des legs universels au profit de Monsieur Pascal MUNIER et de Madame Odile MUNIER née MARCEL.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître Maël VIARD, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée «LEGATIS DIJON QUETIGNY», titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, le 4 février 2026, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître VIARD, notaire à DIJON (21000), 23, Rue Buffon, référence CRPCEN : 21005 dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis : Maître VIARD. L2601037

Madame Eliane Blanche Emilie RAILLARD

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
- Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 juillet 2020,

Madame Eliane Blanche Emilie RAILLARD, en son vivant retraitée, demeurant à DIJON (21000), 12 rue André Colomban. Née à BEAULIEU (21510), le 18 novembre 1942. Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à DIJON (21000) (FRANCE), le 1^{er} avril 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, le 18 février 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romain BRUCHON, Notaire à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo, référence CRPCEN : 21004, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. L2601052

Yonne

CONSTITUTION DE SOCIETE



DE LA GRANGE ROUGE

Société civile d'exploitation agricole au capital de 4.000 Euros
Siège social :
8 route de la grange rouge
ST MARTIN SUR OUANNE
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés électronique en date du 13 février 2026, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : DE LA GRANGE ROUGE.

SIÈGE : 8 route de la grange rouge, ST MARTIN SUR OUANNE - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.

DURÉE : 99 ans.

OBJET :

L'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L 311-1 du Code rural.

CAPITAL : 4.000 €, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.

GÉRANCE :

A été nommé gérant de la société pour une durée illimitée : Monsieur Frédéric VALLEE, 4 Les Marquets - 89116 CUDOT.

CESSION DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au R.C.S. de SENS.

Pour avis : La gérance. L2600962

HOLDING ROSARÉ

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 33 rue du Clos 89100 SOUCY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SOUCY (89) du 14/02/2026, il a été constituée une société à responsabilité limitée à associé unique dénommée HOLDING ROSARÉ présentant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE SOCIAL : 33 rue du Clos - 89100 SOUCY.

OBJET SOCIAL : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

DURÉE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

GÉRANCE :

Monsieur Rémi BESSAQUE, demeurant 33 rue du Clos - 89100 SOUCY a été nommé gérant.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour avis : La gérance. L2600963

RELATION CLIENTS

ESTIVALET Fabienne

06.10.31.42.64

relationclient.jdp@legalnet.org



MAISON JACQUINOT

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 Euros
Siège social : 4 rue neuve du Prieuré 89800 CHICHEE

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 16 février 2026, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Dénomination : MAISON JACQUINOT.

Siège : 4 rue neuve du Prieuré - 89800 CHICHEE.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 2.000 €.

Objet : l'achat de raisins, de moûts et de vins, la vinification, l'élevage, le conditionnement et le commerce de vins ; l'achat, la vente, le négoce, la distribution, la commercialisation, la représentation, l'importation et l'exportation de vins et de boissons alcoolisées, en gros et au détail, auprès de professionnels et de particuliers, notamment par tous moyens de vente, y compris en magasin, à distance et par voie électronique (ecommerce).

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Sylvain JACQUINOT, demeurant 4 rue Neuve du Prieuré - 89800 CHICHEE.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis : Le Président. L2600967



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

AM DEVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée au capital de 3.000 Euros
Siège social :
13 rue de l'Egalité - 89000 AUXERRE

ASSP du 12/02/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à responsabilité limitée -
Dénomination : AM DEVELOPPEMENT -
Siège : 13 rue de l'Egalité, 89000 AUXERRE -
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; L'animation de filiales ; L'assistance administrative, financière, commerciale et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxuelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents -
Durée : 99 ans - Capital : 3 000 euros -
Gérance : M. Antoine MIRANDA SENRA demeurant 14 Rue des Myosotis 89470 MONETEAU - RCS AUXERRE. L2601001

POUR PLUS DE RAPIDITE,



OPTEZ POUR LE

REGLEMENT

PAR

VIREMENT

OU PAR

CARTE

BANCAIRE



03.80.68.25.55.

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

SEM_AUXR

Suivant acte reçu par Me Stéphanie FAIVRE FRANCIN, Notaire à AUXERRE, le 4 février 2026, a été constituée la société suivante :
FORME : Société anonyme d'économie mixte locale.
DÉNOMINATION : SEM_AUXR.
SIÈGE SOCIAL : AUXERRE (89000), 6 bis place du Maréchal Leclerc.
CAPITAL SOCIAL : 1.999.800,00 €.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation.
OBJET SOCIAL : Dynamiser l'activité économique et commerciale sur le territoire de l'Auxerrois et en particulier sur le centre-ville d'AUXERRE.
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Monsieur Crescent MARAULT, domicilié à AUXERRE (89000), 6 bis place du Maréchal Leclerc.
DIRECTRICE GÉNÉRALE : Madame Sandrine BERTRAND, domiciliée à AUXERRE (89000), 6 bis place du Maréchal Leclerc.
PREMIERS ADMINISTRATEURS :
- La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS, Etablissement public de coopération intercommunale, ayant son siège à AUXERRE (89000), 6 bis place du Maréchal Leclerc, identifiée sous le numéro unique d'identification 200 067 114, représentée par Monsieur Crescent MARAULT, Monsieur Francis HEURLEY, Monsieur Michael TATON, Monsieur Christian BOULEY, domiciliés au siège dudit établissement ;
- La COMMUNE D'AUXERRE, collectivité territoriale, personne morale de droit public, ayant son siège à AUXERRE (89000), 14 place de l'Hôtel de Ville, identifiée sous le numéro unique d'identification 218 900 249, représentée par Madame Isabelle JOAQUINA, Monsieur Nordine BOUCHROU, domiciliés au siège de ladite collectivité ;
- La CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1916, codifié aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, dont le siège social est à PARIS 7^{ème} arrondissement (75007), 56 rue de Lille, identifié sous le numéro unique d'identification 180 020 026, représentée par Monsieur Yoan VILAR, domicilié au siège dudit établissement ;
- La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE -BOURGOGNE, société coopérative commerciale à capital variable, dont le siège social est à TROYES CEDEX (10080), 269 faubourg Cronsels BP 502, immatriculée au RCS de TROYES et identifiée sous le numéro unique d'identification 775 718 216, représentée par Monsieur Tristan LAMY, domicilié au siège de ladite société ;
- La société DE WATOU, société anonyme au capital de 1.000.000,00 €, dont le siège social est à PARIS 9^{ème} arrondissement (75009), 50 rue de la Chaussée d'Antin, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS et identifiée sous le numéro unique d'identification 320 527 898, représentée par Monsieur Sébastien de HULSTER, domicilié au siège de ladite société ;
- La société LOGIREP, société anonyme d'habitation à loyer modéré (à directeur) au capital de 105.138.624,00 €, dont le siège social est à SURESNES (92150), 127 rue Gambetta, immatriculée au RCS de NANTERRE et identifiée sous le numéro unique d'identification 393 542 428, représentée par Monsieur Jean-Christophe PICHON, domicilié au siège de ladite société ;
- La CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE, établissement public régional à caractère administratif, dont le siège social est à AUXERRE (89000), 60 boulevard Vauban, identifié sous le numéro unique d'identification 188 909 113, représentée par Monsieur Thierry CADEVILLE, domicilié au siège dudit établissement.
COMMISSAIRE AUX COMPTES : ETC AUDIT, place de l'Europe - 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées sur justification de son identité et accomplissement des formalités mentionnées dans l'avis de convocation et possède autant de voix que d'actions.
CESSIONS DES ACTIONS : Agrément de la société dans les conditions de l'article L. 228-24 du Code de commerce.
La société sera immatriculée au R.C.S. de AUXERRE.
Pour insertion, le Notaire.
L2601020

IBTISSEM ET ABDELKADER INVEST
Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 février 2026, il a été constitué une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION SOCIALE : IBTISSEM ET ABDELKADER INVEST.
FORME : Société Civile Immobilière.
OBJET : L'acquisition, la propriété, l'administration, la mise en valeur, la gestion, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement - éventuellement et exceptionnellement, la vente, l'échange ou l'apport en société desdits biens, dans le respect du caractère civil de la société ;
- la réalisation de tous travaux d'amélioration, de rénovation, de transformation, d'aménagement ou de construction sur les biens immobiliers appartenant à la société ;
- l'obtention de toutes garanties et sûretés nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus, notamment la souscription de tout emprunt.
Et, généralement, toutes opérations civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, à condition qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
SIÈGE SOCIAL : 36 boulevard du 11 Novembre - 89000 AUXERRE.
DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.
CAPITAL SOCIAL : 100 €, constitué exclusivement d'apports en numéraire.
GÉRANCE : Monsieur Abdelkader DJEMAA, né le 9 juillet 1963 à NABEUL (TUNISIE), demeurant 36 boulevard du 11 Novembre 89000 AUXERRE, de nationalité française, Marié à Madame Ibtissem BENEL HADJ HASSINE née à NABEUL (TUNISIE) le 29 décembre 1971, sous le régime de la communauté de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à NABEUL (TUNISIE) le 18 novembre 1999.
CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.
Pour avis : La gérance.
L2600995

MODIFICATION DE STATUTS

MORGANE SARL MX
SARL au capital de 16.600 Euros
Siège social : Les Foltiers
89170 SAINT-FARGEAU
990 249 815 R.C.S. Auxerre

Avis de modification

Aux termes de l'AGE du 10/02/2026, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, M. Yohann AGREBBE, 1 rue des Tables - 10400 LA LOUPTIÈRE THÉNARD en remplacement de M^{me} Laura LACOMBE-JUPIN. L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.Mention en sera faite au R.C.S. de AUXERRE.
L2600931

CHAMPIONS
SCI au capital de 100,00 Euros
Siège social :
37 rue Charles Laffitte
92200 NEUILLY SUR SEINE

Par assemblée générale ordinaire du 21/01/2026, il a été décidé de transférer le siège social au : 37 rue Bob Carrière le Champion - 89770 BŒURS EN OTHE, à compter du 21/01/2026. DURÉE : 99 ans. OBJET : SCI. Radiation au R.C.S. de NANTERRE et immatriculation au R.C.S. de SENS 921 255 584.
L2600936

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal
SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS
9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

SCI DU CHATENOY
Société civile
au capital de 200 Euros
porté à 220 Euros
Siège social à : DEUX RIVIERES (Yonne 89460)
11 route de Paris, Cravant
825 357 924 R.C.S. Auxerre
SIRET 825 357 924 00018

L'AGE réunie le 09/02/26 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 20 € par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication la mention suivante : ARTICLE 6.2 - Capital social. ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à 200 €. NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à 220 €. Mention sera faite au R.C.S. d'AUXERRE.
Pour avis : La gérance.
L2600949

COMETHIS
EXPERTISE COMPTABLE
ATSC
SARL au capital de 100 €
Siège social : 32 rue du chateau
89400 CHARMOY
RCS de SENS n°991 366 154

L'AGO du 24/09/2025 a décidé à compter du 09/09/2025 de nommer en qualité de gérant M. SOULA Tristan, demeurant 32 rue du chateau 89400 CHARMOY en remplacement de M^{me} SOULA Séverine, gérante, pour cause de démission.
Modification au RCS de SENS.
Les associés.
L2600998

DISSOLUTION DE SOCIETE

LDS GROUPE
PARC DE CHAMPLIVAUT
Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 24 route d'Héry
89230 ROUVRAY
Siège de liquidation :
24 route d'Héry - 89230 ROUVRAY
839 233 178 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2024 l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Frédéric DABKOWSKI, demeurant 24 route d'Héry - 89230 ROUVRAY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 24 route d'Héry - 89230 ROUVRAY.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis : Le liquidateur.
L2601023

Groupe Prieur
Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes

SCI LES GRANDS PRES
Société civile immobilière en liquidation au capital de 1.500 Euros
Siège social :
Les Grands Prés
89140 CUY
Siège de liquidation :
Les Grands Prés
89140 CUY
438 632 457 R.C.S. SENS

Avis de dissolution anticipée

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans Les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Christine DRUART, demeurant Les Grands Prés - 89140 CUY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Les Grands Prés - 89140 CUY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis : Le liquidateur.
L2601038

CLOTURE DE LIQUIDATION

LDS GROUPE

GARAGE MARC PIOT
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 7.622,45 Euros
Siège social : Rue de Fertrive
ZA du Cognot Ravin
89400 CHENY
Siège de liquidation : 21 rue du Roncier
89400 CHENY
400 246 690 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 22 janvier 2026 au 21 rue du Roncier 89400 CHENY, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Marc PIOT, demeurant 21 rue du Roncier - 89400 CHENY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis : Le Liquidateur.
L2600984

SARL AD-ELEC
Société à responsabilité limitée en cours de liquidation
Au capital de 64.000,00 Euros
Siège social :
28 chemin de Jumériaux
89700 TONNERRE
Siège de liquidation :
36 rue Neuve - 10210 COUSSEGNEY
Liquidatrice : M^{me} Chantal LEBEAU épouse DIAS
DOS SANTOS demeurant 36 rue Neuve - 10210 COUSSEGNEY
537 519 399 RCS AUXERRE

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 23/01/2026, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter du 30/09/2025.
Les actes, pièces et comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, la liquidatrice.
L2601000

Groupe Prieur
Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes

SCI LES GRANDS PRES
Société civile immobilière en liquidation au capital de 1.500 Euros
Siège social :
Les Grands Prés
89140 CUY
Siège de liquidation :
Les Grands Prés
89140 CUY
438 632 457 R.C.S. SENS

Avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale réunie le 31 décembre 2025 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Christine DRUART, demeurant Les Grands Prés - 89140 CUY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis : Le liquidateur.
L2601039

AVOCATS
EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES DE JUSTICE

NOTAIRES
le Journal du Palais
est habilité à publier vos annonces judiciaires et légales

le Journal du Palais
est habilité à publier vos annonces judiciaires et légales

POUR PLUS DE RAPIDITE, Envoyez-nous vos annonces par mail



annoncelegale.jdp@legalnet.org

le Journal du Palais
Plus de 40 millions d'euros pour la RC de 2023

COLLECTIVITES TERRITORIALES

ENTREPRISES SOCIALES POUR L'HABITAT

ETABLISSEMENTS PUBLICS

le Journal du Palais
est habilité à publier vos annonces judiciaires et légales

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp@legalnet.org

PUBLICITÉ

GUILBERT Fabrice
03.80.68.23.68
regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

Attila Farkas. L'ex-entraîneur des gardiens de l'AJ Auxerre s'est reconverti en 2021 dans la préparation mentale en lançant l'entreprise Ati-Coaching. Un changement de cap pour le natif de Budapest qui a délaissé les pelouses de Ligue 1 pour arpenter le chemin d'entrepreneur.

Éloge de la persévérance



De la chute du Mur de Berlin à

la remontée de l'AJ Auxerre en Ligue 1, Attila Farkas représente à lui seul un morceau d'histoire. Né à Budapest en 1978, dans un État qu'on nommait encore République Populaire de Hongrie, le futur entraîneur des gardiens a grandi dans un pays communiste dont il garde néanmoins le souvenir d'une enfance heureuse. Son père tient deux petites « stations essence » à Budapest. Sa mère travaille dans la restauration. « *Quand tu étais moins bien payé, tu roulais en Trabant, quand tu gagnais plus d'argent tu roulais en Lada, mon père, lui, roulait en Lada* », dit-il dans un sourire.

En 1992, Attila Farkas a 14 ans. Jeune footballeur, il fait partie des gardiens les plus prometteurs de Budapest. À deux pays de là, Kalman Kovacs enfile les buts comme les perles en première division avec l'AJ Auxerre. Profitant de ses relations avec l'attaquant auxerrois, le père d'Attila envoie son fils faire un essai dans l'Yonne. C'est finalement à Paris chez son oncle qu'il pose ses valises. Quelques années plus tard, l'AJ Auxerre le rappelle pour renforcer l'équipe réserve. En 1998, son avenir s'écrit route de Vaux. Au poste de gardien où les places sont chères, les portes de l'équipe première ne s'ouvrent pas, le jeune gardien alterne les matchs avec les équipes B et C de l'AJ Auxerre. Nourri, logé, blanchi, sa situation n'est pas à plaindre mais son avenir en tant que footballeur est incertain. Alors, en 2005, en parallèle de sa carrière, il commence à entraîner les jeunes gardiens de la section sport-étude du collège Paul-Bert, tout en passant ses diplômes d'entraîneur.

L'histoire dure sept ans jusqu'à ce qu'un concours de circonstances l'amène à entraîner au plus haut niveau. En 2012, l'AJ Auxerre vient de descendre en Ligue 2. L'entraîneur Jean-Guy Wallemme claque la porte après une défaite, suivi de l'entraîneur des gardiens, Guillaume Warmuz. « *Un lundi, on m'appelle pour entraîner les gardiens professionnels en attendant l'arrivée d'un nouveau staff. Le soir-même,*



Ancien entraîneur de football, Attila Farkas a créé en 2021 une entreprise de préparation mentale baptisée Ati-Coaching. Crédit : JDP.

Bernard Casoni est nommé entraîneur et j'apprends lors de sa conférence de presse que je suis nommé entraîneur des gardiens de l'équipe professionnelle. » Un poste qu'Attila Farkas occupera durant huit saisons auprès de six entraîneurs différents. Les maintiens difficiles en Ligue 2, une finale de coupe de France en 2015 face au Paris-Saint Germain ainsi que la remontée en Ligue 1 au printemps 2022, le Hon-

ferme brusquement, 24 ans après être arrivé par la petite porte et avoir gravi patiemment tous les échelons. Son aventure route de Vaux prend fin.

RESSOURCES PSYCHOLOGIQUES

Diplômé dans le domaine de la préparation mentale, Attila choisit cette voie pour se reconverter. Tout sauf un hasard pour celui qui a accompagné pendant des années des gardiens de buts au plus haut niveau, un poste concurrentiel où le volet mental occupe une place importante. Attila Farkas monte un site internet fin 2023, crée quelques formations et propose ses services à des entreprises. « *On a cette mauvaise habitude de vouloir aider partout. Chacun à son fer de lance, moi c'est dans la performance. Je cherche à*

intervenir à travers mon savoir du sport, à faire sortir le meilleur de chacun. » Pour celui qui coachait encore Donovan Léon et Benoît Costil un an plus tôt sur les pelouses de Ligue 1, les difficultés rencontrées sont nombreuses

pour se faire connaître dans ce nouveau domaine. « *Quand j'allais voir des entreprises en disant je peux vous coacher, on me répondait : tu veux nous faire courir, tu veux nous faire plonger,* témoigne le chef d'entreprise. *J'avais une étiquette dans le dos, celle de l'entraîneur.* » Pas découragé pour un sou, le Hongrois se saisit de son bâton de pèlerin. Pour le moment, l'intéressé n'en vit « *pas suffisamment* ». Dans le creux de la vague, l'ex-entraîneur des gardiens n'a

1978
Naissance le 23 mars à Budapest, en Hongrie.

1998
Arrivée à l'AJ Auxerre comme gardien de but.

2012
Nommé entraîneur des gardiens de l'AJ Auxerre en Ligue 2.

2022
Accession de l'AJ Auxerre en Ligue 1.

2023
Attila Farkas devient préparateur mental et crée Ati-Coaching.

pas hésité à reprendre un emploi à temps partiel pour joindre les deux bouts. « *J'ai travaillé quelques mois comme vendeur chez Decathlon, puis à l'institut médicoéducatif (I.T.E.P) de Saint-Georges-sur-Baulche,* confie Attila Farkas. *Je m'applique la recette du sport de haut niveau : il faut de la concentration, du lâcher prise et de la persévérance.* » Aujourd'hui, Attila Farkas intervient auprès de chefs d'entreprise et de sportifs. « *Il fallait quelque part qu'à travers mes interventions je puisse prouver mes connaissances* ». L'entrepreneur travaille sur de nouveaux formats comme les conférences mais aussi le coaching de séniors qui éprouvent des difficultés à retrouver un emploi. Convaincu de son projet et malgré la dure réalité du monde de l'entrepreneuriat, le Hongrois veut continuer d'étendre son offre et d'innover pour faire profiter de son savoir-faire. « *Je suis un lent mais j'atteins toujours mes objectifs, parfois avec un peu de retard...* », sourit Attila Farkas. L'enfant de Budapest s'accroche, et n'a pas prévu de perdre le match.

LÉO AGOPIAN



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

